



HAL
open science

Les musiques actuelles : support de développement dans le département des Ardennes ?

Alexia Talarico

► **To cite this version:**

Alexia Talarico. Les musiques actuelles : support de développement dans le département des Ardennes ?. Droit. 2013. dumas-00924242

HAL Id: dumas-00924242

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00924242>

Submitted on 6 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale

Les musiques actuelles: support de développement dans le département des Ardennes ?

Alexia Talarico

**Mémoire de Master 2 mention Droit public - spécialité Décentralisation et
Administration des Entreprises Culturelles**

Sous la direction de Thomas Hélie et Fabrice Thuriot

Année universitaire 2012-2013

Je tiens à remercier l'équipe du CRDT, et particulièrement Monsieur Hélié et Monsieur Thuriot pour leurs conseils avisés. Je remercie également toutes les personnes rencontrées en entretiens pour leur bienveillance et le temps qu'ils m'ont accordé. Enfin, merci du fond du cœur à mes relecteurs ainsi qu'à mes proches pour leur soutien sans faille.

Les personnes qui ne donnent pas une seule chance à la musique de changer le monde sont celles qui n'aiment pas la musique.

Ben Harper. Extrait du magazine l'Express.

Table des matières.

Introduction.....	7
Partie 1 : Les politiques publiques en faveur de la culture et des musiques actuelles.....	14
I- De l'Etat aux collectivités locales : un manque de clarté.....	15
A) Le service public culturel.....	16
B) L'Etat français au service de la culture.....	17
C) Les collectivités locales et leur rapport à la culture.....	20
II- Les musiques actuelles : un long chemin vers la reconnaissance.....	23
A) Des statuts souffrant d'un manque de clarté.....	23
1. Le statut d'amateur.....	24
2. Le statut d'artiste en insertion professionnelle.....	25
3. Le statut d'artiste professionnel.....	26
B) La reconnaissance du secteur à travers les lieux de musiques actuelles.....	27
1. Les Zénith.....	27
2. Les lieux musicaux de proximité.....	27
3. Les Scènes de Musiques Actuelles.....	28
C) L'accompagnement des artistes de musiques actuelles ardennais et l'éducation culturelle.....	29
1. Le Dispositif de Soutien aux Artistes Régionaux (DSAR).....	30
2. L'opération Zoom.....	31
3. Les dispositifs d'accompagnement proposés par l'AME.....	32
III- Le département des Ardennes et la culture.....	34
A) Situation intercommunale.....	34
B) Situations politiques, économiques et sociales du département.....	35
C) Vers une renaissance culturelle du département.....	38
D) Un accent mis sur les musiques actuelles.....	42

Partie 2 : La structuration des musiques actuelles dans les Ardennes.....	45
I- L'essor des Musiques Actuelles dans les Ardennes.	46
A) D'un désert culturel à une recrudescence d'initiatives.....	46
1. L'association FLaP et le festival Cabaret Vert.	46
2. L'association Animation Musique Education.....	50
3. L'association Sapristi !!	52
B) De la découverte à l'événementiel.....	55
C) La richesse musicale Ardennaise : quelles attentes de la part des groupes ?	58
1. Entre pratiques amateurs et désir de professionnalisation.	58
2. Le soutien des structures aux groupes ardennais.....	61
3. Une esthétique musicale Ardennaise ?.....	63
II- La SMAC de Charleville-Mézières : quels enjeux ?.....	65
A) La SMAC comme réponse à une demande.	66
1. Vers une fédération des acteurs.	66
2. Les éléments « déclencheurs ».....	67
B) La SMAC, entre missions, programmation et groupes locaux.	68
1. Un « cadeau empoisonné » pour les groupes locaux ?	68
2. Les enjeux de la programmation au sein d'une SMAC.	70
C) Le mode de gestion de la future SMAC de Charleville-Mézières.	71
1. La Délégation de Service Public.	72
2. La Régie Autonome Personnalisée.	75
Conclusion.....	79
Annexes.....	80
Bibliographie.....	84

Préambule.

Il est question dans ce travail d'analyser le rapport entre un territoire, la culture et ses acteurs. Plus précisément, il s'agit ici d'étudier le lien étroit qu'entretiennent les acteurs du monde des musiques actuelles Ardennais et les collectivités locales Ardennaises avec le secteur des musiques actuelles. En effet, au vu d'éléments tels que le développement et la structuration de festivals, ou encore la future implantation d'une Scène de Musiques Actuelles sur le territoire Ardennais, il est intéressant de reconsidérer la situation. Ce mémoire est constitué en grande partie d'entretiens réalisés auprès des acteurs du secteur des musiques actuelles dans les Ardennes, des collectivités locales aux Elus à la culture, en passant par les associations et les groupes de musique Ardennais. Ce travail met en exergue la manière dont un territoire « utilise » la culture dans le but de se revaloriser, en prenant en compte les prismes artistiques, économiques, mais aussi politiques.

Introduction.

Monsieur, Vous êtes heureux, vous, de ne plus habiter Charleville ! Ma ville natale est supérieurement idiote entre les petites villes de province. Sur cela, voyez-vous, je n'ai plus d'illusions. [...] Rien ! Rien ! Le courrier n'envoie plus rien aux libraires ; Paris se moque de nous joliment: pas un seul livre nouveau ! C'est la mort ! Écrivait Arthur Rimbaud à Georges Izambard à propos de Charleville-Mézières, sa ville natale des Ardennes.

Bien qu'elles aient vu naître un des plus grands poètes français, dans l'esprit collectif, les Ardennes de nos jours représentent plutôt la morosité, le chômage et le mauvais temps. A juste titre, au premier abord. Pourtant, l'Ardenne, terre de légendes et de verdure, a pu, au cours des dernières années, faire parler d'elle et de sa culture autrement que par Rimbaud et la légende des quatre fils Aymon. Le département a su, en effet, se démarquer grâce à des événements culturels de renom tels le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes ou encore le festival de musiques actuelles le Cabaret Vert. Ce dernier nous intéresse particulièrement ici, puisque le point central de ce travail est de replacer les Musiques Actuelles dans un contexte précis, le département des Ardennes.

Situé dans le Nord-est de la France, dans la région Champagne-Ardenne, le département des Ardennes est le plus petit de la région par sa superficie, mais néanmoins le seul à disposer d'une frontière avec la Belgique. Il est traversé par la Meuse et c'est dans cette partie du département que se concentre l'essentiel des habitants et des activités. Les villes de Charleville-Mézières et Sedan en sont les principaux centres urbains. Les Ardennes ont la particularité, comme le reste de la Champagne-Ardenne, de voir leur population diminuer depuis quelques années. En 2010, le département comptait 283250 habitants. Frappées par le chômage et un contexte socioéconomique souvent difficile, les Ardennes semblent tenter, depuis quelques années, une « sortie de crise » passant par le vecteur culturel. A l'image de Lille, ayant sorti la tête de l'eau grâce à la culture, Charleville-Mézières et Sedan, à leur échelle, semblent miser ces dernières années sur une offre culturelle plus étoffée et vivante, notamment dans le secteur des musiques actuelles. Cette offre

passer par la création, en 2016, d'une Scène de Musiques Actuelles sur le territoire Carolomacérien. Dans ce mémoire, il s'agira de traiter les politiques culturelles nationales et locales, et plus particulièrement ardennaises, en se concentrant tout au long du développement d'avantage sur le secteur des musiques actuelles.

Afin d'avoir une vision globale du sujet, il est important de définir les termes qui reviendront souvent tout au long de ce travail, et qui en constituent le cœur. Tout d'abord, intéressons nous aux « musiques actuelles ». C'est un concept relativement difficile à définir. En effet, Gilles Castagnac, le directeur de l'IRMA (centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles) a dit ceci : « Faut-il même entrer dans le débat de leur définition? Musiques actuelles? Musiques amplifiées? Musiques populaires? Variétés?... Fait l'objet d'une introduction à toute réflexion à leur propos... et se conclue toujours par « *on garde ce terme, car même s'il ne nous convient pas, on n'a pas trouvé mieux* ». Le fond de ce débat sémantique peut avoir un intérêt. Mais il mérite alors qu'on s'y consacre entièrement, qu'on ait eu le temps de poser les termes, enjeux et arguments... Prétendre le régler en introduction implique d'utiliser des *a priori*. »¹ Nous comprenons donc à quel point le terme est flou, voire même un peu « fourre-tout ». En fait, il s'agirait de tous les styles de musiques qui n'ont pas trouvé une place ailleurs. Pour le Ministère de la Culture, les musiques actuelles regroupent les musiques improvisées, les musiques traditionnelles et du monde, la chanson, le rock, le jazz et les autres musiques amplifiées comme le rap, le reggae, la soul, ou encore les musiques électroniques. En fait, les musiques actuelles regroupent tout ce qui n'est pas de l'ordre du classique ou du lyrique. Ceci ne reste cependant qu'une vision des choses, qui ne fait pas forcément l'unanimité auprès des acteurs. Toutefois, le fait de mettre un nom sur un concept a permis, pour le coup, de faire reconnaître les musiques actuelles comme un secteur qui se structure de plus en plus, et qui est aujourd'hui reconnu par les collectivités locales et l'Etat. Ces derniers ont en effet été investis par des subventions ou des politiques d'intervention au niveau du secteur, qui peuvent se traduire par des aides à l'accompagnement, à la création, ou encore à la formation. A ce moment là, ces musiques sont qualifiées de musiques actuelles, afin de les reconnaître dans une catégorie, à défaut de les définir réellement. Nous savons

¹ Intervention pour la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, le mercredi 15 novembre 2006.

qu'elles regroupent plusieurs styles de musiques qui, nous l'avons vu, ne se ressemblent pas forcément. Il faut également noter que le domaine des musiques actuelles a longtemps été constitué autour d'acteurs divers, mais en marge de l'action publique. Les acteurs prédominants ont longtemps été les associations ou encore les musiciens eux-mêmes. Dans les années 1980, une politique en faveur des musiques actuelles commence à voir le jour, grâce à Jack Lang, alors Ministre de la Culture. Nous connaissons tous la célèbre fête de la musique, « faites de la musique », mise en place dès le 21 juin 1982. Le concept est simple : au vu du nombre de jeunes pratiquant d'un instrument en France, cette fête est l'occasion de réunir professionnels et amateurs dans la rue, autour de leur passion commune : la musique. La mobilisation des musiciens, l'attention nouvelle portée à tous les genres musicaux, devenaient ainsi, à travers la réussite immédiate d'une manifestation populaire, la traduction d'une politique qui entendait accorder leur place aux pratiques amateur ainsi qu'au rock, au jazz, à la chanson et aux musiques traditionnelles, aux côtés des musiques dites « sérieuses » ou « savantes ». La gratuité des concerts, le soutien de la SACEM², le relais des médias, l'appui des collectivités territoriales et l'adhésion de plus en plus large de la population, allaient en faire, en quelques années, une des grandes manifestations culturelles françaises. A partir des années 1980 donc, commence à émerger une prise en compte du secteur des musiques actuelles par les politiques publiques, à travers le soutien à la création et à l'accompagnement, notamment. Cela passe également par le programme SMAC³, qui vît le jour en 1996. Nous nous intéressons particulièrement à ce programme ici, en vue de l'implantation de la SMAC à Charleville-Mézières d'ici l'horizon 2016. Ce dispositif est né d'une circulaire du 18 août 1998 et concerne plus de cent lieux dédiés à la création, la diffusion, le développement des pratiques artistiques professionnelles et amateurs, et la disposition de ressources. Leur taille et leurs thématiques varient selon le territoire et ses possibilités.

Le label SMAC est attribué en fonction de la densité de la population et des spécificités territoriales. On identifie également la dynamique de complémentarité entre les projets portés par plusieurs lieux identifiés et les acteurs sur le territoire. Le

² Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique.

³ Scène de Musiques Actuelles.

label a vocation à irriguer la vie musicale dans ce domaine artistique sur l'ensemble du territoire concerné. Il est associé à une démarche de concertation territoriale, définie notamment dans le schéma d'orientation pour le développement des lieux de musiques actuelles : les Solima. Ces dernières *ont pour objectif de dégager des perspectives pour l'ensemble des lieux de musiques actuelles sur un territoire (...) en garantissant la diversité des œuvres et des initiatives, et en assurant un développement territorial cohérent et équitable.*

La mise en place d'un texte présentant les Solima résulte d'un travail concerté entre le ministère de la Culture, des représentants de collectivités et de fédérations de musiques actuelles⁴.

A travers ce programme, l'Etat reconnaît une professionnalisation croissante du secteur qui demande du soutien et de l'attention. Pour ce faire, l'Etat prévoit la stabilisation du secteur en créant des emplois de professionnels et en pérennisant ceux déjà existants, en vue des missions requises pour l'obtention du label. Ces missions sont bien spécifiques et n'empêchent pas les salles d'en créer d'autres, qu'elles jugeraient opportunes sur leur territoire.

Les Scènes de musiques actuelles établissent un projet artistique et culturel basé sur des missions de diffusion (concerts) et d'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles qui regroupent la professionnalisation, les pratiques amateurs, mais également l'action culturelle. A ces deux fonctions de base s'ajoutent la répétition, la formation et la ressource (information, documentation, conseil). Une SMAC est considérée comme un lieu de vie ouvert, contribuant au maillage artistique et culturel, à la dynamisation et au rayonnement du territoire.

*Le Ministère de la culture et de la communication, à l'instar de son intervention dans les autres domaines qui relèvent de sa compétence, entend faciliter le bon fonctionnement des outils de création, de production de concerts, de diffusion et de formation, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les professionnels.*⁵ Ainsi, en 1998, dans cette circulaire, l'Etat fait part de sa vocation à développer les Musiques Actuelles à travers le programme SMAC, en partenariat étroit avec les Collectivités Locales, et surtout, à crédibiliser le secteur, en manque de reconnaissance et de confiance.

⁴ www.irma.asso.fr/

⁵ Circulaire du 18 août 1998 sur les SMAC.

Les nombreux acteurs de la culture ardennaise semblent avoir, en étroite collaboration avec les politiques publiques, compris l'enjeu de l'investissement culturel. L'édition 2012 du Cabaret Vert avait regroupé au stade Bayard près de 75 000 festivaliers. Le lien est donc plutôt évident entre explosion de l'évènement, demande culturelle de la population, et assimilation des pouvoirs publics concernant les retombées (quantifiables ou non) d'un tel évènement. S'ensuit alors une véritable structuration du secteur des musiques actuelles dans les Ardennes. Il est important de souligner que ce département est très actif dans ce secteur. Un grand nombre d'actions émanent de divers acteurs depuis de nombreuses années, et elles sont justement considérées comme étant relativement éparses. C'est ainsi qu'au vu de plusieurs éléments, le projet de Scène de Musiques Actuelles sur le territoire de Charleville-Mézières verra le jour en 2016, porté par la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne. Il semblerait que l'évènement phare du Cabaret Vert ait donné une certaine impulsion en faveur des musiques actuelles sur le territoire, permettant au secteur de trouver des réponses de la part des politiques publiques notamment. La volonté des acteurs de fédérer leurs motivations et leurs ressources prendra ainsi forme dans un unique lieu, exclusivement dédié aux musiques actuelles, lieu jusqu'alors inexistant sur le territoire Ardennais. Les enjeux ici sont multiples, notamment la prise en compte de la population locale. En effet, nous connaissons l'importance de l'existence de lieux culturels sur un territoire, qui permettent avant tout à la population dans son ensemble d'avoir accès à la culture. Il s'agit d'un service public, il est alors capital de faire de cette SMAC un lieu ouvert à tous, proposant une offre large et variée, tout en respectant les critères requis du label SMAC et en soutenant la scène locale. Nous verrons que ce n'est pas toujours chose aisée. La SMAC étant entre autres une réponse au besoin de la population ardennaise, il semblerait qu'il faille nuancer ce besoin du public, qui répond présent à la plupart des manifestations de musiques actuelles dans les Ardennes, mais qui semble en bouder d'autres. C'est en cela qu'une prise en compte de la population est essentielle dans ce genre de démarche. D'autre part, les forces vives déjà présentes sur le secteur devront s'accorder et travailler ensemble, mettant de côté leurs différends. L'enjeu politique est également très présent au niveau des décisions concernant la culture sur un territoire, d'autant que les Ardennes connaissent une situation socioéconomique peu favorable à l'heure actuelle. La question centrale est

de savoir si effectivement, les Ardennes cherchent à redorer leur image et leur attractivité par le biais de la culture et plus particulièrement à l'aide des musiques actuelles. Il s'agit également d'apprécier les actions déjà existantes sur le territoire et la façon dont elles se coordonnent, en vue notamment de l'ouverture de la SMAC en 2016. De plus, au 1^{er} janvier 2014, une seule et même communauté d'agglomérations regroupera Sedan et Charleville-Mézières. Il est alors intéressant de savoir de quelle manière les différents acteurs du secteur envisagent le projet de SMAC, actuellement porté par la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières et donc transféré, au 1^{er} janvier 2014 à la « grande aggro ». Ce projet est d'ailleurs l'un des premiers à voir coopérer les deux villes avant même leur fusion officielle.

Afin de répondre à ces questions centrales, de nombreux entretiens ont été menés et constituent la principale base de données de ce travail. Ces entretiens se sont déroulés sur deux mois avec des acteurs du secteur des musiques actuelles dans les Ardennes, des collectivités locales aux Elus à la culture, en passant par les associations et les groupes de musique Ardennais. Tous ont leurs points de vue sur la structuration du secteur et les politiques culturelles du département, notamment en ce qui concerne les musiques actuelles. Les personnes rencontrées jouent toutes un rôle différent dans le secteur des musiques actuelles sur le territoire ardennais, mais sont toutes en faveur du développement et de la structuration du secteur. Le véritable intérêt de ces entretiens est de faire ressortir les divergences de points de vue, d'opinions, mais aussi d'intérêts. Afin de confronter au mieux les différentes positions adoptées sur le sujet, il était important d'interroger un maximum d'acteurs, tous réunis autour du même sujet, mais avec des enjeux divers. Ainsi, neuf institutions et structures ont fait l'objet d'un entretien : le chef de projet de la SMAC de Charleville-Mézières Eric Belkhirat ; la collaboratrice du chargé de mission pour la SMAC Marie-Laure Brizet, le fondateur de l'association FLaP et adjoint à la culture de Charleville-Mézières Julien Sauvage, le président de l'association Sapristi !! de Sedan David Manceaux, la personne ressource du Polca Ardennes et animateur au Pôle Culturel de Sedan Julien Collinet, le directeur de l'école de musique Association Musique Education de Charleville-Mézières Olivier Nicart, Jean-Charles Siwiela, personne ressource du Polca Marne, Elisabeth Husson, adjointe à la culture de la mairie de Sedan, et Stéphane André, en charge de la culture au Conseil Général des

Ardennes. Nous pouvons observer la diversité de ces acteurs, pourtant tous réunis, d'une manière ou d'une autre, autour des Musiques Actuelles. D'autre part, afin d'avoir une vision encore plus large de la réalité de terrain, des entretiens ont également été réalisés auprès de cinq groupes de musique Ardennais. Tous ces entretiens semi-directifs ont été réalisés de visu et enregistrés à l'aide d'un dictaphone. Les grilles d'entretiens les plus intéressantes figureront en annexe. Des recherches documentaires ont aussi permis d'étoffer le propos, notamment des études portant sur le secteur des musiques actuelles dans les Ardennes, ainsi que des mémoires de recherche récents, traitant du même secteur sur un territoire particulier.

Ce travail est finalement la mise en commun des attentes et des visions des choses des acteurs ardennais dans le secteur des musiques actuelles. Nous nous efforcerons alors de traiter le sujet avec impartialité et objectivité, afin de donner une vision d'ensemble et des pistes de réflexions sur un thème qui a souvent soulevé le débat et les divergences, mais toujours dans l'amour inconditionnel de la culture et de la musique.

Pour cela, nous traiterons dans un premier temps les politiques publiques en faveur de la culture de manière générale, et la façon dont les musiques actuelles ont été incluses aux politiques culturelles nationales et locales au fil du temps et reconnues, particulièrement dans le département des Ardennes.

Dans un second temps, nous étudierons le cas des musiques actuelles et leur évolution sur le territoire ardennais, à travers leur essor, leur structuration, et les acteurs qui la font vivre, notamment en vue du projet SMAC, qui verra le jour en 2016.

Première partie.

Les politiques
publiques en
faveur de la culture
et des musiques
actuelles.

I- De l'Etat aux collectivités locales : un manque de clarté.

Afin de mieux comprendre la manière dont les musiques actuelles ont été, au fur et à mesure du temps, reconnues dans le champ culturel, il est nécessaire de revenir sur des fondements historiques et juridiques décisifs qui ont permis cette reconnaissance. C'est en ce sens que nous aborderons dans cette partie le vaste champ de la culture, et particulièrement le secteur des musiques actuelles à travers les politiques publiques. Nous verrons dans cette partie la notion de service public, et la manière dont l'Etat et les collectivités territoriales se partagent les compétences et à quelles échelles. En effet, les rôles ne semblent pas toujours très clairs en ce qui concerne le champ d'action des pouvoirs publics, et il est important d'intégrer cette idée pour la suite du travail.

La compétence culture est répartie comme suit⁶ :

Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	- Culture (patrimoine, éducation, création, bibliothèques, musées, archives)	- Culture (éducation, création, bibliothèques, musées, archives)	- Culture (éducation, création, bibliothèques, musées, archives)	- Culture (patrimoine, éducation, création, bibliothèques, musées, archives)
			- Enfance (crèches, centres de loisirs)	
	- Sport (subventions)		- Sport (équipements et subventions)	- Sport (formation, subventions)
	- Tourisme		- Tourisme	- Tourisme
	Régions	Départements	Secteur communal	État

Malgré une répartition représentée clairement, la compétence culture reste partagée de manière obscure, et relève bien souvent du bien vouloir et de l'initiative propre et non obligatoire des décideurs publics. Nous allons voir de quelle manière elle se

⁶ <http://www.vie-publique.fr/>

répartit entre les acteurs publics, en se focalisant d'avantage sur le secteur des musiques actuelles.

A) Le service public culturel.

Le service public est défini comme étant *une activité d'intérêt général prise en charge par une personne publique ou par une personne privée mais sous le contrôle d'une personne publique. On distingue les services publics d'ordre et de régulation (défense, justice...), ceux ayant pour but la protection sociale et sanitaire, ceux à vocation éducative et culturelle et ceux à caractère économique. Le régime juridique du service public est défini autour de trois principes : continuité du service public, égalité devant le service public et mutabilité*⁷.

Un établissement culturel est censé répondre aux attentes et aux besoins de la population du territoire sur lequel il s'implante, mais également à ceux des acteurs qui portent le projet. De même, le service public culturel doit répondre aux exigences imposées par la loi. Les fondements juridiques témoignent de cet engagement des pouvoirs publics en faveur de la culture :

Quatre textes fondamentaux légitiment l'intervention des pouvoirs publics en matière culturelle et artistique⁸ :

- Le préambule de la constitution, qui depuis 1946 dispose que *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture.*
- L'article 3 du traité de Maastricht sur l'Union européenne: *Une contribution à une éducation et à une formation de qualité ainsi qu'à l'épanouissement des cultures des Etats membres.* L'article 128 du même texte permet les actions d'encouragement, dans le respect de la diversité nationale et régionale, et en

⁷ Ibid. p14

⁸ Ministère de la Culture et de la Communication.

rappelant l'héritage culturel commun, destinées à appuyer et à compléter les actions des Etats membres.

- Le décret relatif aux attributions du ministre chargé de la culture, qui donne à ce dernier pour missions de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, d'être attentif à notre patrimoine culturel, de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et de développer les pratiques artistiques.
- Les lois de décentralisation de 1982 et 1983, qui n'ont pas réservé de compétence particulière à une collectivité publique en matière de spectacle vivant. Au regard des responsabilités générales énoncées par la constitution, l'Etat, la Région, le Département et la Commune sont donc également fondés à intervenir dans ce domaine.

Nous constatons donc que la culture fait l'objet d'une réelle prise en charge par les pouvoirs publics, car au-delà de son aspect difficile à cerner, la culture est un service public. Nous allons voir à présent de quelle manière les pouvoirs publics gèrent les politiques culturelles à différents échelons. Les répartitions ne sont en effet pas réellement claires.

B) L'Etat français au service de la culture.

Depuis l'institution d'un ministère des affaires culturelles il y a près de quarante ans, l'Etat a su maintenir, au travers des évolutions profondes de la société et des alternances politiques, un engagement constant en faveur de l'art et de la culture, au côté des artistes, des acteurs culturels et artistiques et des collectivités territoriales⁹.

Cette partie nous permet de mieux comprendre la manière dont l'Etat soutient la culture, à travers les fondements historiques et juridiques récents, qui s'intéressent notamment au secteur des musiques actuelles.

⁹ Ministère de la Culture et de la Communication. Charte des missions de service public.

La décennie soixante, avec André Malraux comme ministre d'État chargé des Affaires culturelles, est un moment central dans la formulation d'une politique publique de la culture en France, mais nous ne l'approfondirons pas dans ce travail, étant donné que les musiques actuelles n'ont trouvé une certaine reconnaissance de la part des pouvoirs publics français qu'à partir des années 1980. Elles sont incluses peu à peu dans les politiques culturelles nationales, et locales. En effet, des changements majeurs au niveau de la politique culturelle nationale débutent sous la présidence de François Mitterrand. En 1981, l'arrivée de la gauche au pouvoir conduit à une rupture au niveau de la vision de la culture. Tout d'abord, une rupture quantitative qui se traduit par un doublement du budget du Ministère de la Culture, avec à sa tête Jack Lang, manifestement bien décidé à incarner ce changement de politique. De plus, ce gouvernement revendique la compatibilité entre culture et économie, ce qui affecte la culture politique socialiste. Nous assistons ainsi à la politique des Grands Travaux, qui témoigne également de l'affirmation de la politique culturelle du gouvernement. Seront ainsi réalisés le musée du Grand Louvre, l'Opéra Bastille, la Cité de la musique... Voit le jour également le programme Zenith, sur lequel nous reviendrons. Le décret fondateur est, pour la première fois, officiellement retouché. Le texte du 10 mai 1982 donne officiellement plus de pouvoir et de missions au Ministère de la Culture: *Le ministère de la Culture a pour mission de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'examiner librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional, ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ; de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde.*¹⁰ Ce texte reprend les idées de Malraux, mais conduit à de très nets infléchissements. En effet, pour l'essentiel, la démocratisation culturelle s'efface au profit du libre épanouissement individuel par la création dans le respect des cultures régionales et internationales, voire même sociales. Il permet la reconnaissance controversée de pratiques culturelles jugées jadis mineures ou peu reconnues comme la Bande Dessinée, ou encore, les musiques actuelles. L'association entre la culture et l'économie est ici centrale. Le soutien aux industries culturelles confère à la

¹⁰ Décret du 10 mai 1982, relatif à l'organisation du Ministère.

politique culturelle une dimension de politique économique et industrielle. Au début des années 90, la politique culturelle de la gauche est l'objet de vives critiques. Pourtant, c'est à ce moment que l'on décide d'élargir le champ d'action de la culture, de reconnaître des disciplines écartées, et aussi de créer un lien établi entre culture et économie, lien qui nous intéresse particulièrement ici.

Nous allons voir également de quelle manière l'Etat, ses services déconcentrés et les collectivités locales prennent en charge la culture. Créées à partir de 1977, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont les antennes du Ministère de la Culture dans les régions. Elles distribuent les aides de l'État, offrent conseils et expertises dans les domaines suivants : musées, patrimoine, archives, livre et lecture, musique et danse, théâtre et spectacles, arts plastiques, cinéma et audiovisuel. Elles coordonnent sur le terrain les grandes manifestations culturelles nationales. Elles sont les interlocuteurs des collectivités territoriales avec lesquelles l'État peut mener des opérations cofinancées, qu'il s'agisse d'enseignement artistique, de festivals, de construction et de gestion d'équipements.

Concernant plus précisément les musiques actuelles, elles ont donc trouvé leur reconnaissance dans les années 1980, sous l'impulsion de l'Etat et des initiatives locales. Les musiques actuelles se sont en fait territorialisées elles-mêmes sur la base notamment d'une volonté associative forte. Ce sont en effet les associations et leurs adhérents engagés, qui bien souvent, infléchissent les décisions concernant les politiques publiques locales dans le secteur des musiques actuelles. Les politiques publiques représentent un programme d'action mené par une ou plusieurs autorités publiques afin d'arriver à des éléments de décision ou d'allocation imposés par ces autorités sur leur territoire. Lorsque ces politiques publiques touchent au secteur des musiques actuelles, elles sont mises en place par le Ministère de la Culture au niveau national, et par les collectivités territoriales au niveau local.

Mais la période des années 1980, on l'a vu, très importante en termes de changements, n'a pas suffi à placer l'Etat comme le garant public unique de la culture en France. En effet, la forte mobilisation des collectivités locales conduit à nuancer la seule présence de l'État. Nous allons maintenant voir de quelle manière s'articule cette coopération.

C) Les collectivités locales et leur rapport à la culture.

La culture, afin d'être au plus près de la population, doit être un service de proximité. C'est en ce sens qu'au fil de la décentralisation et à travers ses différents actes, la culture a été déléguée de plus en plus par l'Etat aux pouvoirs publics locaux, c'est-à-dire les Villes, Départements et Régions, mais aussi les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

En effet, l'émergence de l'intervention publique des EPCI en matière culturelle implique des changements. Les établissements publics de coopération intercommunale voient leur marge de manœuvre s'élargir de plus en plus. En fait, l'intercommunalité culturelle induit une logique plus collective et plus transversale. La culture au niveau intercommunal modifie également les relations professionnelles en mettant en avant le partenariat et la mise en commun des compétences et des équipements, mais favorise également un renouvellement des acteurs. La culture fait désormais partie des compétences assez largement prises en charge par les établissements de coopération intercommunale. *« Les communes centres d'agglomération affichent moins de réticences qu'on aurait pu le penser à transférer la maîtrise exclusive d'une partie de leurs équipements culturels et de leurs interventions ; les villes périphériques ne sont pas hostiles à la prise en charge partagée d'une partie des coûts d'infrastructures culturelles localisées, la plupart du temps, au centre d'agglomération. Les logiques collectives semblent l'emporter sur les démarches individuelles et la communautarisation en matière culturelle paraît pouvoir donner lieu à de véritables projets culturels de territoire »¹¹.*

Par le biais de cette étude menée par le ministère de la culture, nous pouvons observer une évolution du paysage des politiques culturelles françaises. Les rôles en matière de culture sont en effet redéfinis à différents échelons, au-delà de celui des Villes, Départements et Régions.

Cependant, la compétence culture n'est pas obligatoire. En effet, elle fait partie des compétences dites partagées. Les compétences attribuées aux collectivités prennent plusieurs formes : On en distingue trois, voire quatre :

¹¹ Etude de 2008 sur l'intercommunalité culturelle. Ministère de la culture et de la communication.

- Les services publics obligatoires imposés par la loi :

Par exemple la distribution de l'eau ; l'élimination des déchets usagés ; l'assainissement ; la distribution de l'électricité ; les cimetières et l'inhumation des morts ; l'entretien des voies publiques ; les établissements d'enseignement primaire ; ou encore les archives communales. Le Code Général des Collectivités Territoriales ne les mentionne pas comme des Services Publics obligatoires, mais comme dépenses obligatoires.

- Les services publics facultatifs, que la loi prévoit pour les collectivités territoriales mais seulement au stade de la possibilité :

Les bibliothèques, par exemple ; les musées ; les halles et marchés ; les abattoirs ; les transports urbains ; les offices de tourisme.

- Les services publics interdits:

Pour une collectivité territoriale, il est interdit d'empiéter sur une compétence exclusivement réservé à une autre, que la loi réserve à un autre acteur public, comme la défense ou la justice, par exemple.

- Les services publics optionnels, libres, spontanés :

Ils ne sont pas prévus par la loi et découlent de la libre administration des collectivités. On parle alors de clause générale de compétences. Dès lors qu'il y a intérêt général, les collectivités territoriales ont la possibilité de mettre en place des services publics libres.

La compétence culture fait partie de la clause générale de compétences¹² : c'est une compétence partagée. La clause générale de compétences indique qu'il est accordé aux collectivités une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de leurs attributions. Elle repose sur les « affaires de la collectivité » ou l'intérêt public local. Elle découle de la loi municipale de 1884 et a été étendue en 1982 aux autres collectivités territoriales.

¹² La clause générale de compétence est inscrite aux articles L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes, L3211-1 pour les départements et L4221-1 pour les régions.

Il était question, dans la Réforme Générale des Politiques Publiques de 2010 de supprimer cette clause. Le problème régulièrement soulevé par l'existence de cette clause générale de compétence est le fait que l'administration française est souvent vue comme un « mille-feuilles » au niveau des financements croisés notamment. C'est ce qui nous intéresse particulièrement ici au niveau de la culture. Le Syndicat Français des Artistes Interprètes s'élevait contre la suppression de la clause : *Parmi les mesures qui auraient le plus d'impact, il y a celles qui concernent directement la répartition des compétences et les niveaux d'intervention entre les trois principaux échelons du territoire, à savoir : commune, département et région. Si les mesures inscrites dans le projet de loi devaient s'imposer, ce sont les dispositifs de financements dits croisés qui seraient remis en cause, avec pour conséquence directe la disparition probable de nombreux festivals, d'institutions culturelles et de compagnies ; de nouvelles compétences seraient appliquées, et à la clause dite « de compétences générales » serait substituée la clause dite « de compétences exclusives », avec en prime une recentralisation des pouvoirs entre les mains de l'Etat (sans d'ailleurs que celui-ci assume les responsabilités lui incombant suite à cette accapARATION des pouvoirs décisionnaires) [...] C'est par l'intermédiaire de la clause générale de compétence et par les transferts de certaines compétences que des politiques culturelles ont pu émerger sur l'ensemble du territoire, permettant à des collectivités territoriales de pouvoir investir deux fois plus que l'Etat, voire même dix fois plus en ce qui concerne le subventionnement des dépenses de fonctionnement des structures de spectacle vivant. La suppression de la clause générale de compétences et la réforme de la fiscalité locale entraîneraient de fait un désinvestissement des collectivités territoriales en matière de politique culturelle.*¹³ .

Nous constatons donc que le sujet de la prise en charge de la culture par les pouvoirs publics est particulièrement épineux, et nous amène au fait que la culture est inégalement prise en charge par les pouvoirs publics locaux, mais aussi nationaux.

¹³ Sfa-cgt.fr/

Après avoir parcouru le lien qui existe entre la culture et les pouvoirs publics Nationaux et locaux, qui, nous l'avons vu, est à la fois étroit et flou, nous allons maintenant approfondir la question de ce lien, en nous intéressant à un secteur particulier de la culture : les musiques actuelles.

II- Les musiques actuelles : un long chemin vers la reconnaissance.

Dans cette partie, nous aborderons le parcours des musiques actuelles, en quête d'une réelle reconnaissance. Cette reconnaissance passe notamment par la structuration des acteurs en termes de clarification de leurs statuts et de la mise en œuvre concrète des pouvoirs publics de lieux dédiés aux musiques actuelles.

Cette reconnaissance se traduit également par des dispositifs d'accompagnement des artistes et par l'enseignement et l'action culturelle en faveur des groupes de musiques actuelles locaux. Nous nous intéresserons ici aux dispositifs d'aide et d'éducation déployés sur le territoire ardennais, tout en sachant qu'il existe une multitude de dispositifs également au niveau national, qui ne seront pas traités dans le cadre de ce travail, qui se concentre sur le département des Ardennes et ses artistes de musiques actuelles.

A) Des statuts souffrant d'un manque de clarté.

Les artistes ont longtemps eu des difficultés à se retrouver dans des « classifications » de leur activité, notamment au vu de l'augmentation des pratiquants et des formes musicales. Lors des entretiens avec des artistes ardennais, ce manque de clarté a d'ailleurs nettement fait surface, notamment lorsqu'il s'agissait pour eux de s'exprimer autour du terme « professionnalisation ». Nous retrouvons à

présent plusieurs statuts de l'artiste de musiques actuelles, dont le statut d'amateur, le statut d'artiste professionnel et le statut d'artiste en cours d'insertion professionnelle. Le décret 53-1253 du 19 décembre 1953¹⁴ est explicite, mais une clarification semble de mise. *Tout individu recevant une rémunération pour une activité du spectacle est considéré comme professionnel. Les amateurs sont des personnes qui ne reçoivent [...] aucune rémunération, mais tirent leurs moyens habituels d'existence de salaires ou de revenus étrangers aux diverses activités artistiques des professions du spectacle.*

1. Le statut d'amateur.

L'artiste amateur est défini par la Fédurok comme étant *celui qui pratique un art pour ses loisirs et son plaisir, sans rémunération, il n'en fait pas et ne désire pas non plus en faire sa profession mais il peut parfois souhaiter présenter publiquement son travail. Par ailleurs, la pratique amateur ne définit en aucun cas la qualité artistique des œuvres produites, elle est à dissocier de la définition péjorative de l'amateurisme.*¹⁵

Il semblerait donc que l'artiste amateur pratiquerait la musique en dehors de toute activité rémunérée, pour son plaisir personnel, et éventuellement pour le faire partager. Nous pouvons retenir ici que le fait pour un artiste de ne pas toucher de rémunération liée à ses pratiques musicales fait de lui un artiste amateur. Des références aux droits de l'artiste amateur existent dans le décret de 1953, qui précise que l'amateur exerce ses pratiques comme une activité bénévole : *Est dénommé tout groupement d'amateurs tout groupement qui organise et produit en public des manifestations dramatiques, dramatico-lyriques, vocales, chorégraphiques, de pantomimes, de marionnettes, de variétés, etc. ou bien y participent et dont les membres ne reçoivent, de ce fait, aucune rémunération, mais tirent leurs moyens habituels d'existence de salaires ou de revenus étrangers aux diverses activités artistiques des professions du spectacle.* Une allusion au statut d'artiste amateur est

¹⁴ Décret du Ministère de l'Éducation Nationale, relatif à l'organisation des spectacles amateurs et leurs rapports avec les entreprises de spectacles professionnelles.

¹⁵ La Fédurok, Glossaire. www.la-fedurok.org. 2002.

faite également dans le Code du travail, qui stipule que toute activité rémunérée fait de l'artiste un professionnel.¹⁶ Pourtant, malgré le décret de 1953 et l'article L.762-1 du Code du travail, qui semblent clarifier la situation, les statuts font encore trop souvent l'objet de confusion, notamment entre celui d'amateur et celui d'artiste en voie de professionnalisation.

2. Le statut d'artiste en insertion professionnelle.

Un artiste débutant et en quête de professionnalisation est dans une situation floue. En effet, la notion d'insertion professionnelle est explicite : elle signifie que la personne est en attente d'une situation stable dans laquelle exercer son activité professionnelle. Ces situations intermédiaires peuvent s'apparenter à un début de carrière pour certains, à l'acquisition d'un statut de professionnel pour les autres ou même à un apprentissage. Ces intermédiaires sont rémunérés pour leurs prestations, cependant, ces rémunérations ne sont pas suffisantes pour vivre. Les artistes dans cette situation intermédiaire doivent respecter la réglementation du spectacle pour se produire en toute légalité, en se structurant en association par exemple. Cependant, les formalités administratives souvent lourdes et méconnues des artistes incitent ces derniers à abandonner l'idée de se structurer. Cela les oblige donc à pratiquer dans des conditions inadaptées. En outre, les rémunérations perçues par ces artistes intermédiaires sont parfois en marge de la légalité, les artistes sont souvent payés « au noir », ce qui n'aide pas l'émergence des artistes dans cette situation intermédiaire. Il n'existe pas de cadre juridique faisant état de la situation de ces artistes.

¹⁶ Article L.762-1 du Code du travail.

3. Le statut d'artiste professionnel.

Nous l'avons vu, l'artiste amateur n'est pas considéré comme un professionnel car il n'est pas rémunéré pour son activité musicale. La logique voudrait alors que l'artiste professionnel soit considéré comme tel au vu de la rémunération qu'il perçoit pour son activité musicale. La Fédurok pose cette définition : *L'artiste professionnel est celui qui vit de son art et reçoit une rémunération pour son activité professionnelle. Cette rémunération est souvent complétée par une indemnisation liée au statut d'intermittent du spectacle défini par les annexes VIII et X de l'assurance chômage, ces revenus permettent à l'artiste de subvenir à ses besoins même lorsqu'il est en phase de création. La réglementation qui régit la situation des artistes professionnels est clairement posée et relève du code du travail*¹⁷.

Nous pouvons donc constater que le cadre est bien posé pour ces artistes professionnels, notamment à travers la loi. Pourtant, cette notion de professionnalisation semble obscure aux yeux de certains artistes ardennais interviewés dans le cadre de ce travail, qui, nous le verrons dans la deuxième partie, ne s'identifient pas toujours à la notion de professionnalisation.

Après avoir parcouru les différents statuts des artistes de musiques actuelles, nous allons maintenant nous intéresser aux lieux permettant aux musiques actuelles d'exister, à travers le temps.

¹⁷ La Fédurok, Glossaire. www.la-fedurok.org. 2002

B) La reconnaissance du secteur à travers les lieux de musiques actuelles.

Les musiques actuelles, nous l'avons vu, ont été prises en considération dans les années 1980, sous l'influence du ministre Lang. Des lieux dédiés aux musiques actuelles voient alors le jour, sous plusieurs formes : des Zénith aux SMAC telles que nous les connaissons aujourd'hui.

1. Les Zénith.

En France, en 1982, considérant le manque en termes d'infrastructures dédiées aux musiques actuelles, Jack Lang, alors ministre de la Culture, décide de concevoir une salle de grande capacité adaptée au rock et aux musiques actuelles, et inaugure le concept de « Zénith » avec le Zénith de Paris pour remplacer le Pavillon de Paris en 1984. Le nom « Zénith » est une marque déposée et implique le respect d'un cahier des charges. Etant dotés de jauges de grandes capacités et répondant à un besoin de lieu d'expression musicale, les Zénith posent tout de même un problème. En effet, les artistes remplissent rarement une salle de 5000 personnes. Ces salles sont donc destinées à accueillir des artistes célèbres et « rentables ». Il est donc quasi impossible pour des groupes locaux ou des artistes à plus petite renommée de se produire dans ce genre d'équipements. Les Zénith n'ont donc pas de rapport avec la découverte, l'action culturelle, ou encore l'émergence des artistes locaux. Bien que l'intention de départ semble aller dans le sens du développement des musiques actuelles, ces salles, dans les faits, existent uniquement dans le but d'enrichir l'industrie culturelle par le biais de l'argent public, ce qui laisse un goût amer aux acteurs associatifs et aux organisateurs.

2. Les lieux musicaux de proximité.

Suite au constat de l'échec du programme Zénith, l'Etat décide de réadapter sa politique des lieux musicaux. Nous assistons alors à partir de 1988 au développement de salles à jauges plus modestes (de 100 à 400 personnes), plus accessibles et proches du public. Plus tard, dans les années 1990, le programme

« Cafés-Musiques » voit le jour, avec des salles de capacités moyennes, incluant des locaux de répétition, de l'action culturelle et des activités autour de la musique, notamment dans les quartiers en périphérie des grandes villes. Ce programme s'est finalement soldé lui aussi par un échec, ces établissements étant financés de manière dégressive, visant à les amener progressivement vers l'autofinancement. Deux ans après le lancement du programme, la moitié des établissements avaient déjà mis la clef sous la porte, et les autres souffraient d'importantes difficultés financières. Le désengagement de l'Etat de ces établissements montre le peu de crédit accordé au secteur des musiques actuelles à cette époque. Le programme suivant va sensiblement changer la donne.

3. Les Scènes de Musiques Actuelles.

Nous avons brièvement vu en introduction l'importance de ce programme, qui a réellement apporté d'autres alternatives aux lieux dédiés aux musiques actuelles et amplifiées, notamment pour les villes souhaitant valoriser leur image à travers ce secteur culturel. Les villes, au départ créent elles-mêmes ces lieux dédiés, en incluant certaines des missions que l'on connaît, notamment la diffusion, la formation artistique et l'information. La ville pionnière fut Agen, en 1993 avec le Florida, un équipement exclusivement dédié aux musiques actuelles. En 1995, le Ministre de la culture Philippe Douste-Blazy s'intéresse de près à ces nouveaux lieux qui semblent bien fonctionner, et crée le label SMAC l'année suivante. Ce programme offre un soutien durable dans le temps, contrairement aux programmes antérieurs. Les SMAC résultent en effet d'une convention entre les collectivités et les établissements. Le manque de concertation manifeste amène toutefois à la réécriture de la circulaire en 1998, qui inclut d'avantage les acteurs du secteur des musiques actuelles. Cette circulaire réprecise les missions qu'une SMAC doit mener afin d'obtenir le label, de le conserver, et donc, de continuer à bénéficier de financements publics. *Les SMAC ont pour mission à la fois la diffusion des musiques actuelles, l'accompagnement des pratiques, notamment par la répétition, la formation, la création et l'action culturelle. Dans leur grande majorité les scènes de musiques*

actuelles sont gérées sous statut associatif, souvent dans le cadre d'une gestion déléguée (DSP) par la collectivité locale propriétaire des murs. Toutefois les modes de gestion tendent à se diversifier (régie personnalisée ou directe, EPCC)¹⁸.

Il s'agit de définir la nature du soutien public de ce secteur d'activité, pleinement reconnu en tant qu'«enjeu culturel majeur et axe d'intervention prioritaire du ministère de la culture», en partenariat avec les collectivités. A ce jour, la circulaire de 1998 reste le texte de référence quant aux Scènes de Musiques Actuelles.

Malgré l'apparent bon fonctionnement de ce programme, de nombreux établissements souffrent également de difficultés financières, l'Etat ne semblant pas suffisamment impliqué. Il arrive parfois que les établissements se voient contraints d'abandonner une, voire plusieurs missions, pourtant imposées par le label, faute de moyens. L'objectif de Frédéric Mitterrand, Ministre de la culture en 2011, était une SMAC par département. Le but est encore loin d'être atteint.

A travers cette partie, nous avons vu l'importance de la prise en compte par l'Etat des musiques actuelles en termes de lieux dédiés. Cette prise en compte fut progressive et pas tout à fait optimale. Nous allons à présent nous concentrer sur l'accompagnement des artistes et l'éducation culturelle dans le secteur des musiques actuelles, et plus particulièrement sur le territoire ardennais, notamment en vue de l'implantation de la SMAC Carolomacérienne en 2016.

C) L'accompagnement des artistes de musiques actuelles ardennais et l'éducation culturelle.

Dans cette partie, nous nous intéresserons à l'accompagnement des artistes de musiques actuelles, à travers les principaux dispositifs d'aide à l'émergence existants sur le territoire Ardennais. Nous verrons également les moyens déployés sur le terrain pour favoriser l'existence des pratiques de musiques actuelles, par le biais de l'éducation.

¹⁸ Médiathèque.cité-musique.fr/

Il a été précisé plus haut que cette partie sera consacrée aux dispositifs d'aides et d'éducation disponibles sur le territoire ardennais. Nous approfondirons dans un premier temps les principaux dispositifs d'accompagnement auxquels les groupes ardennais peuvent prétendre. Nous pouvons les compter au nombre de trois : le DSAR (dispositif de soutien aux artistes régionaux) ; le Zoom, et les dispositifs d'accompagnement proposés par l'association Animation Musique Education de Charleville-Mézières. Plusieurs groupes ardennais interrogés ont bénéficié de ces dispositifs, ce qui a permis d'apprécier leurs ressentis, que nous approfondirons dans la deuxième partie de ce mémoire. Pour le moment, intéressons nous au déroulement de ces dispositifs.

1. Le Dispositif de Soutien aux Artistes Régionaux (DSAR).

Le DSAR est coordonné par le POLCA (Pôle des Musiques Actuelles en Champagne-Ardenne), en collaboration avec l'ORCCA (Office Régional de la Culture en Champagne-Ardenne). Le POLCA est une plateforme d'information et de ressource dans le secteur des musiques actuelles, construite sur un réseau d'acteurs des quatre départements de la région Champagne-Ardenne.

Le dispositif de soutien aux artistes régionaux existe depuis 2000 et est financé par le Conseil Régional. Le DSAR est dédié aux groupes champardennais ayant une volonté d'émergence. Ce dispositif permet de développer une pépinière d'artistes locaux, créant une dynamique régionale autour des musiques actuelles. Les objectifs de ce dispositif sont :

- *Accompagner les groupes en voie de professionnalisation sur les plans artistiques, techniques, organisationnels, juridiques et promotionnels.*
- *Mettre à la disposition de ces groupes l'ensemble des outils nécessaires à leur développement dans une optique de pré professionnalisation et/ou de professionnalisation.*
- *Construire une plateforme de collaboration régionale autour de l'accompagnement des groupes de musiques actuelles.*¹⁹

¹⁹ « Projet accompagnement artistique et action culturelle », la Cartonnerie, Reims, Annexes Multimédia.

Ce dispositif accompagne cinq groupes régionaux sur une durée de deux ans, chaque groupe étant soutenu par les structures partenaires du dispositif (une par département). Les groupes candidats doivent répondre à un questionnaire et transmettre un dossier. Le jury est composé de professionnels des structures partenaires et choisit un groupe par département. Le groupe ardennais lauréat pour l'année 2013 est Abstract To The Beat, qui a accepté une interview dans le cadre de ce mémoire. Bien que le DSAR semble être un dispositif complet, qui intègre tous les pans de la professionnalisation, une faille est néanmoins présente : la disparité entre les départements et leurs moyens. En effet, les artistes accompagnés par la Cartonnerie bénéficient sans doute de conditions plus optimales d'accompagnement que les groupes ardennais, en termes de moyens techniques notamment.²⁰ La situation est cependant amenée à changer, grâce à l'implantation de la SMAC à Charleville-Mézières, qui saura sans doute répondre de manière plus adéquate aux groupes lauréats de ce genre de dispositifs.

2. L'opération Zoom.

Nous allons à présent nous intéresser à l'opération Zoom, qui se déroule sur trois jours pendant les Transmusicales de Rennes. Ce dispositif a vu le jour en 2010, est porté par les mêmes structures que le DSAR et les sélections sont similaires. Trois groupes sont sélectionnés pour participer à un concert des Transmusicales, manifestation très reconnue par les professionnels et les artistes, pour sa qualité et son aspect « découvertes ». Une soirée est donc organisée par la Région Champagne-Ardenne à travers le POLCA et l'ORCCA aux Transmusicales, pour présenter les lauréats champardennais. Le dispositif Zoom de faire connaître et valoriser le potentiel régional des artistes de musiques actuelles, notamment aux yeux des professionnels locaux et nationaux.

Le principal défaut de ce dispositif réside dans le fait que les artistes sélectionnés sont souvent peu préparés et insuffisamment accompagnés en amont pour se produire de manière optimale lors de la manifestation, ce qui au lieu de les propulser,

²⁰ Hélène Nicaise, *L'accompagnement des artistes locaux : un dispositif au service des musiciens ?* 2010.

peut leur nuire. Nous aurons l'occasion d'apprécier en deuxième partie le ressenti d'un artiste ardennais sélectionné en 2011 pour l'opération Zoom.

3. Les dispositifs d'accompagnement proposés par l'AME.

L'association Carolomacérienne propose d'accompagner les artistes de musiques actuelles locaux adhérents, totalement en marge des dispositifs régionaux précédents, dans le cadre des actions de préfiguration de la SMAC, par le biais de trois formules :

- « Maquettez-vous » :

Ce dispositif est destiné aux groupes sans support audio, pour les aider à communiquer ou à démarcher, par le biais d'une préparation à l'enregistrement par des professionnels, de la production d'une maquette quatre titres, du financement de cent CDs promotionnels, ainsi que la participation à des stages dédiés aux outils de promotion et à l'enregistrement. L'association demande une participation de 30 euros par musicien et deux groupes peuvent être sélectionnés.

- L'aide à la diffusion :

Cette aide est réservée aux groupes en voie de professionnalisation souhaitant se promouvoir hors du département et propose différents axes de diffusion, comme des premières parties départementales, régionales, et nationales sur une durée de un an. La participation financière demandée par l'association au groupe est de 40 euros par musicien. Un à deux groupes sont sélectionnés sur ce dispositif.

- L'accompagnement « à la carte » :

Ce dispositif est à destination des groupes ayant un besoin ponctuel de formation lié au développement de leur projet, notamment au niveau artistique, scénique, administratif, et technique. Le groupe peut choisir entre les différents modules proposés par l'association, qui demande une participation de 20 euros par membre. Les places disponibles sont variables en fonction des projets et des demandes.

Tous ces dispositifs sont encadrés par les membres de l'association AME et l'équipe de préfiguration de la SMAC de Charleville-Mézières. L'objectif avant son ouverture en 2016 est de recenser les besoins des groupes, construire leurs projets artistiques, répondre aux questions administratives, juridiques et structurelles liées au secteur des musiques actuelles, et permettre de travailler les aspects particuliers d'un projet musical avec les groupes locaux.

L'AME veille également à l'éducation artistique de jeunes talents, qui viennent apprendre au sein de l'association. Olivier Nicart, le directeur, souligne l'importance « d'éduquer l'oreille » des jeunes musiciens dans de bonnes conditions, afin de favoriser l'émergence de talents locaux et générer des envies. Nous reviendrons ultérieurement sur cette école de musiques actuelles et ses missions.

Ce bref état des lieux de l'accompagnement des groupes ardennais nous a permis de constater l'existence de dispositifs favorisant l'essor de nouveaux talents dans le secteur des musiques actuelles. Ayant le mérite d'exister, ils ne sont pas pour autant parfaits.

Après avoir approfondi la manière dont les musiques actuelles se sont peu à peu structurées et ont progressivement obtenu la reconnaissance des pouvoirs publics, notamment sur le territoire ardennais, nous constatons que la situation n'est pas encore des plus optimales. Afin de mieux connaître le territoire qui nous intéresse ici, nous allons à présent nous focaliser sur le département des Ardennes et ses politiques culturelles à différentes échelles. En effet, à l'image de Lille, de plus en plus de villes choisissent de mettre l'accent sur la culture afin de revaloriser leur image, voire leur économie. Nous nous intéressons donc au fait de savoir si le département des Ardennes et plus particulièrement la ville de Charleville-Mézières, tente de passer par le vecteur culturel pour « sortir la tête de l'eau », notamment par le biais des musiques actuelles.

III-Le département des Ardennes et la culture.

Dans cette partie, nous approfondirons le département des Ardennes, à travers sa situation intercommunale, économique, sociale, et culturelle, afin de mieux cerner les enjeux autour de la culture au sein d'un département.

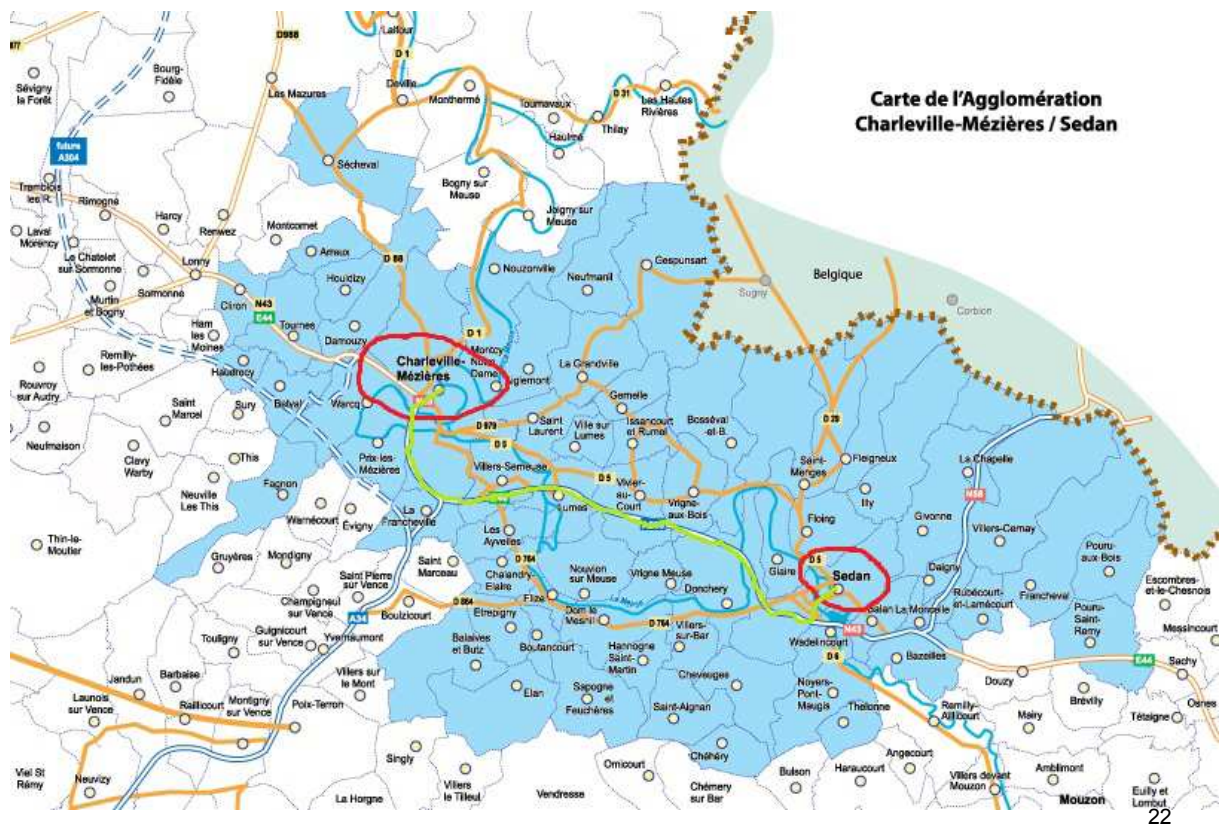
A) Situation intercommunale.

Tout d'abord, il est important de rappeler le contexte intercommunal des deux principales villes : La Communauté de Communes du Pays Sedanais fait partie de la Vallée de la Meuse, dans les Ardennes françaises. La zone géographique dite « du Pays Sedanais » couvre les trois cantons de Sedan (Est, Nord et Ouest). Sa superficie totale est de 27 900 hectares. La communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières, Cœur d'Ardenne, quant à elle, regroupe dix communes et compte 68 880 habitants. Elle fût créée en octobre 2004.

Au 1^{er} janvier 2014, les deux intercommunalités se regrouperont afin de former un nouvel EPCI, souvent appelé « la grande aggro ». Le groupement entre Sedan et Charleville-Mézières est un réel progrès sur ce territoire, qui, depuis des décennies, cultive le concept de « bande à part ». Malgré une réelle proximité, les deux territoires n'ont en effet jamais vraiment coopéré en termes de projets, surtout culturels. L'adjointe à la culture de la mairie de Sedan utilise cependant cette formule « Je suis très impliquée à sedan mais pour moi l'agglo c'est un enjeu capital, et je suis prête à travailler collectif mais toujours dans l'esprit d'équilibre : ne pas déshabiller Paul pour habiller Jacques. De toute façon, les élus ne l'accepteront pas »²¹.

²¹ Entretien avec Elisabeth Husson, le 16 juillet 2013 à Sedan

Voici la représentation de ce rapprochement :



Nous pouvons apprécier, par le biais de cette carte représentant la « grande aggro » qui verra le jour en janvier 2014, qu'il existe une réelle proximité physique entre les deux villes, reliées par 20 kilomètres de voie rapide ici en vert. Nous verrons que malgré cette proximité, les projets communs, et notamment culturels entre les deux villes ne sont pas encore devenus une habitude. Outre le contexte intercommunal, il est également nécessaire de revenir sur l'aspect socio-économique du département, dont on entend souvent dire qu'il est « sinistré », à juste titre sur beaucoup de plans. Enfin, il est indispensable de traiter l'implication de la culture et de ses acteurs, notamment dans le secteur des musiques actuelles dans le paysage Ardennais.

B) Situations politiques, économiques et sociales du département.

²² pays-sedanais.com

Effectivement, l'économie ne se porte pas au mieux dans le département des Ardennes, l'industrie étant en déclin. *L'histoire se répète dans les Ardennes, l'histoire d'une désindustrialisation qui fait redouter la perspective de ces Ardennes vertes, un paysage dans lequel les usines auraient disparu. Pour la génération précédente, dans les années 80, c'était la sidérurgie. Les mines qui deviennent un patrimoine historique à visiter et la promesse d'une reconversion de ces vallées dans l'automobile. Aujourd'hui, 20 ans après, Peugeot s'installe en Slovaquie, plus généralement le secteur est en difficulté, et en cascade, les entreprises subissent le contrecoup. D'abord les filiales directes, puis les équipementiers, 5.000 emplois menacés à moyen terme et 3 fermetures de sites ces dernières semaines. Dans ce contexte, deux syndicats organisaient hier une journée de grève dans le public comme dans le privé dans l'ensemble du département et les élus locaux, accusés de ne rien faire depuis des mois, interpellent le gouvernement et parlent d'une catastrophe économique. Le taux de chômage il est vrai est déjà de 13%. Les Ardennes, le sinistre industriel de deux générations.*²³

En effet, un climat morose règne sur le département depuis déjà plusieurs décennies, à cause d'un taux de chômage très élevé : 12,9% en 2012 pour le département des Ardennes, contre 9,9% pour la France métropolitaine²⁴. De plus, les statistiques de l'INSEE évoquent une pauvreté monétaire des ménages en 2010 supérieure à la moyenne nationale, avec des taux de pauvreté de 25% pour les jeunes ardennais de 20 à 24 ans contre 19% pour les jeunes provinciaux français. Sedan, par exemple, étant une ville avec peu de moyens, peine à sortir la tête de l'eau : « On a un taux de chômage élevé, je n'ai pas les chiffres mais de mémoire, 25% il me semble... On a beaucoup de RMIstes, un service social qui est entre guillemets bien occupé, on a beaucoup de personnes âgées aussi, c'est un phénomène qui est assez important chez nous, ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose mais la proportion augmente car les gens s'en vont. Donc le tissu social est quand même très difficile, en gros depuis trente ans, pas seulement depuis la crise, on avait déjà énormément de problèmes sociaux depuis les années 80. Il y a

²³ Reportage de Mathieu Laurent pour le magazine de la rédaction de France Culture. 2006.

²⁴ Insee.fr

beaucoup « d'aide aux Sedanais en difficulté », c'est une subvention que donne le Centre Communal d'Action Sociale, distribuée aux familles dans le besoin. On a aussi une fiscalité qui n'est pas rentable [35% de foyers fiscaux sont imposables, ndlr], parce qu'il n'y en a pas beaucoup qui la payent, il y a beaucoup d'exonérations, notamment de taxe d'habitation, car en deçà d'un certain revenu vous ne la payez pas»²⁵. Outre un faible niveau de vie pour beaucoup de ménages sedanais, on assiste dans le même temps à un vieillissement de la population très marqué, auquel les politiques publiques doivent répondre, notamment en adaptant l'offre culturelle qui les concerne. De ce fait, entre autres, la population ardennaise tout entière n'a pas nécessairement les moyens financiers suffisants pour profiter des infrastructures culturelles mises à sa disposition, lorsque c'est effectivement le cas. En effet, parallèlement à cette désindustrialisation, nous avons pu assister également à un manque bien senti de l'offre culturelle et même sportive, notamment au cours de ces dernières années sur Sedan, où il n'était pas possible d'aller voir un spectacle à la MJC Calonne en reconstruction, le cinéma Turenne affichait porte close, et la piscine municipale était en cours de démolition. Depuis, tous ces éléments ont repris vie, mais effectivement, un vide culturel a bien existé sur le Sedanais. La situation politique permet également d'éclairer la situation.

En effet, comme nous le savons, les deux municipalités les plus importantes du département sont Sedan et Charleville. Il est important de noter que les deux villes sont du même bord politique : socialiste. Il en est de même pour la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne et de la Communauté de Communes du Pays Sedanais. Quant au Conseil Général des Ardennes, il se place dans le « camp adverse », ce qui engendre parfois des mésententes au niveau des sommes allouées, à la culture notamment, car nous l'avons vu, cette dernière est supposée, par tradition, être l'apanage de la gauche.

Les élections municipales approchant à grand pas (2014), les organisateurs de projets culturels ont toujours la crainte d'une marche arrière en cas de « changement de bord », mais restent confiants, notamment en ce qui concerne la future SMAC de Charleville-Mézières « Une étude de programmation et un appel à projet architectural ont été lancés : cela représente un budget assez considérable déjà engagé. De plus,

²⁵ Entretien avec Brigitte Michel, Directrice financière de la ville de Sedan, le 22 février 2013 à Sedan.

l'ensemble des actions menées dans le cadre de la préfiguration de la Scène de Musiques Actuelles ont eu pour objectif de faire connaître le projet au grand public et de le faire adhérer à ce qui allait se passer à la Macérienne. Dans ce contexte, cela me semble compliqué, que le projet n'aboutisse pas. Enfin, les musiciens attendent cette salle ! ²⁶».

Malgré ce tableau culturel un peu sombre des Ardennes, nous assistons dans le même temps, justement, à une revalorisation de la culture sur le territoire, qui émane en particulier de la ville de Charleville-Mézières.

C) Vers une renaissance culturelle du département.

Nous pouvons, depuis plusieurs années déjà, assister notamment à une mise en valeur du poète Rimbaud et de la marionnette à Charleville-Mézières, avec la rénovation du musée Rimbaud sur les quais de la Meuse et un festival Mondial des théâtres de Marionnettes qui a lieu tous les deux ans, alors qu'il se déroulait tous les trois ans avant 2009. Depuis sa première édition en 1961, le festival mondial des théâtres de marionnettes est devenu la référence internationale de l'art de la marionnette, faisant de Charleville-Mézières la capitale mondiale de la marionnette. Réputé dans le monde entier, il rassemble plus de 250 troupes venues du monde entier. Il réunit dans la ville plus de 150 000 spectateurs en l'espace de dix jours. Chaque jour, plus de cinquante spectacles sont présentés dans les 44 lieux ouverts à tous les publics. Des spectacles de rue animent également la ville pendant le festival.

Sur le Sedanais, plusieurs événements culturels sont organisés également, comme les rencontres Guitare et Patrimoine, qui ont lieu chaque année en juin depuis 1994. Les organisateurs invitent à jouer de grands guitaristes, dans différents sites historiques de Sedan et du Pays Sedanais. Se tient également tout les deux ans Chimeria, le festival international des arts visionnaires, le festival Mouvements de

²⁶ Entretien avec Marie-Laure Brizet, le 20 juin 2013 à Charleville-Mézières.

rue, dédié aux arts urbains, tous les ans en septembre, ainsi que la biennale de la photographie et de la ville Urbi & Orbi.

Nous pouvons donc constater que le territoire ardennais n'est pas totalement démunie d'événements culturels au sens large, et que les municipalités des deux villes les plus importantes sont concernées par la culture.

Qu'en est-il des musiques actuelles ? Une recrudescence d'initiatives, que nous développerons d'avantage tout au long de ce mémoire, ont vu le jour ces dix dernières années. En termes de festivals, nous pouvons citer les principaux, que nous évoquerons plus longuement par la suite, dont :

- Le Cabaret Vert de Charleville-Mézières
- Le Douzy'k à Douzy
- La Cassine à Vendresse
- Aymon Folk à Haybes,
- Rock sur El'Mont à Aiglemont,
- Tambours de Fête à Charleville-Mézières
- Festimeuse à Givet.

Concernant les lieux accueillant des artistes de musiques actuelles, nous pouvons citer :

- La salle du centre social André Dhôtel, avec une capacité de 200 personnes
- Le pôle culturel de Sedan, qui remplaçait en 2012 l'ancien bâtiment de la MJC Calonne. La nouvelle salle du pôle culturel peut accueillir 450 personnes debout lors de concerts.
- La salle du Forum à Charleville-Mézières, ancien cinéma rénové en salle de spectacles vivants depuis mars 2009, pouvant accueillir 500 personnes.
- La salle Marcillet de Sedan, avec une jauge de 600 places

- Le parc des expositions de Charleville-Mézières, pouvant accueillir plus de 1200 personnes
- Quant aux principaux bars ardennais où des concerts sont organisés, le secteur de Sedan en comporte un seul réellement actif, il s'agit du Ba'Rock' Café, suite à la fermeture du Quai 23 en 2012.

A Charleville-Mézières, il est possible d'écouter de la musique à La Bourbonnade, au Baratin, ainsi qu'au K'Rhum Bar, notamment.

Après cette liste non-exhaustive des festivals et lieux de concerts de musiques actuelles, il semble opportun, afin de mieux comprendre les enjeux culturels, d'observer de quelle manière ils se traduisent, notamment concernant le secteur des musiques actuelles.

Les entretiens auprès des élus à la culture de la mairie de Sedan, Elisabeth Husson, celle de Charleville-Mézières, Julien Sauvage, et la personne en charge de la culture au Conseil Général des Ardennes Stéphane André, ont permis de mieux cerner les enjeux d'une ville et d'un département, concernant sa politique culturelle. Un entretien mené auprès de Brigitte Michel, directrice financière de la ville de Sedan a également permis de mieux apprécier les enjeux économiques de la municipalité.

En effet, ressortent clairement des différences de volontés et d'opinions entre les deux villes. Selon Julien Sauvage, la politique culturelle de la ville de Charleville-Mézières est une politique culturelle ambitieuse pour deux raisons :

« On est une ville de 50000 habitants, et de manière objective, beaucoup de choses s'y passent. Le budget de la culture doit être un des seuls qui n'a pas baissé depuis le début du mandat, voire, qui a augmenté. Il y a une volonté de la part de beaucoup de gens de la municipalité, car qu'on le veuille ou pas, à Charleville-Mézières aujourd'hui, la culture est un des seuls points où on peut avoir une certaine notoriété, une certaine reconnaissance, donc ce serait bête, d'un point de vue de l'attractivité, même de retombées économiques de ne pas en profiter [...] au final j'ai l'impression que Charleville n'a pas à être honteuse, surtout par rapport à la petitesse de la ville,

par rapport au pourcentage que la culture représente sur le budget total de la ville, et même par rapport au nombre d'habitants. Il y a une vraie volonté, et une politique vraiment affirmée avec une stratégie et des orientations, donc déjà rien que ça, je ne pense pas que toutes les mairies l'aient ». ²⁷

Elisabeth Husson tient également un discours en faveur du développement de la culture : « La culture ça reste un enjeu politique, un enjeu de notoriété, et un besoin pour les publics. Quand on discute entre élus dans la future agglo, la culture va être un élément fort aussi. Sortir la tête de l'eau, entre le social, etc., qu'est ce qu'il reste ? Au moins la fierté d'avoir quelques événements pour faire plaisir aux gens qui ne sont pas partis ! C'est notre responsabilité, pour nos jeunes ». ²⁸

Brigitte Michel pointe le fait que la municipalité de Sedan est aujourd'hui axée sur le patrimoine et les projets urbains : « On sent que depuis une dizaine d'années, on se tourne vers l'aménagement urbain. En fait c'est l'Etat qui nous a tendu la perche pour les projets urbains, avec le projet Borloo. S'il n'y avait pas eu ça, on n'aurait pas refait l'avenue de la Marne, le quartier du Lac, avec des taux de financement à plus de 60%, la ville toute seule, n'aurait pas pu faire tout ça, c'est clair. Donc en gros tout ça, ce sont des opportunités. Mr Herbillon [le Maire de Sedan ndlr] est très axé sur l'Histoire, l'urbanisme, le patrimoine... Pour être franche, je vous avouerais que ça coûte plus cher que ça ne rapporte d'argent. On est obligés de créer un CIAP, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, qu'on va faire près de la médiathèque, à la maison des syndicats ».

Malgré le fort intérêt du Maire pour le patrimoine et l'urbanisme, un soutien est tout de même apporté à la culture [qui représente 5% du budget en 2012 ndlr].

« On soutient beaucoup Calonne, qui est quasiment la cheville ouvrière de toute la culture, et on participe par une grosse subvention à hauteur de 120000 euros par an au fonctionnement de la MJC Calonne, et au financement de leurs différentes activités, avec la mise à disposition du Pôle Culturel, puisqu'ils en occupent une grosse partie. On aide aussi d'autres associations qui tournent autour de la culture : danse, théâtre, Sapristi ! (Association de Musiques Actuelles). Toutes les

²⁷ Entretien avec Julien Sauvage, le 1^{er} juillet 2013 à Charleville-Mézières.

²⁸ Entretien avec Elisabeth Husson, le 16 juillet 2013 à Sedan.

associations culturelles, en général : le cercle artistique Sedanais, Urbi & Orbi aussi... Par exemple, on a donné 217000 euros en 2012 pour le secteur culturel, dont plus de la moitié pour la MJC Calonne: 160000 euros par an, pour faire tourner la structure, plus la mise à disposition gratuite du Pôle Culturel».

Nous pouvons donc constater que l'implication des politiques publiques dans le champ culturel dépend autant des envies des décideurs que des moyens dont disposent ces villes pour soutenir la culture. Autant dire qu'il s'agit en fait de politique, d'intérêts et de volontés.

D) Un accent mis sur les musiques actuelles.

Au vu des paroles des élus lors des entretiens, la fusion entre Sedan et Charleville-Mézières sera teintée de la volonté de faire de la culture un enjeu primordial de cette « grande aggro ». Pourtant, concernant les musiques actuelles, l'impulsion semble émaner d'avantage de Charleville-Mézières. Selon Julien Sauvage, le fait pour lui d'avoir une place en tant qu'adjoint à la culture à la ville de Charleville-Mézières est un signe fort de la part de la municipalité envers la jeunesse. De cet entretien est ressorti l'accent mis par la mairie de Charleville-Mézières sur les musiques actuelles : « Au niveau des musiques actuelles, on est clairement très bien structurés dans la globalité. En tout cas avec ce qui a déjà été fait et ce qui va être fait dans une perspective de trois ou quatre ans, je pense qu'on peut devenir la capitale régionale des musiques actuelles. Sans conteste, on a le plus grand festival, le plus gros évènement, on a la plus grosse école de musiques actuelles (l'AME), on a un conservatoire qui est assez dynamique, peut-être moins que celui de Reims, mais assez dynamique, on a le forum qui vient de rouvrir en attendant la SMAC, donc il y a pas mal d'éléments qui font que les musiques actuelles, c'est un de nos quatre piliers de la culture à Charleville-Mézières, avec la marionnette, la poésie, et le patrimoine. Donc au niveau musiques actuelles, on n'a pas grand-chose à se reprocher ».

Etant également à l'initiative du Cabaret Vert, Julien Sauvage semble orienter les politiques culturelles de la ville en faveur du développement des musiques actuelles dans les Ardennes. Lors de l'entretien, il pointe également les complémentarités culturelles entre les deux villes, en vue du rapprochement : « Sedan et Charleville-Mézières ne travaillent pas sur les mêmes thématiques. A Sedan ils sont plus sur la danse, aussi le patrimoine mais ils ne sont pas trop sur les musiques actuelles, ni sur la marionnette, ou la poésie, donc il va pouvoir y avoir de grosses complémentarités qui vont être intéressantes pour avoir une offre assez variée ».

Selon David Manceaux, président de l'association Sapristi !!, ce rapprochement a permis aux acteurs du secteur des musiques actuelles de Sedan de se sentir plus soutenus au niveau de leurs activités : « C'est simple, on a l'impression que le boulot est reconnu, tant au niveau de la programmation que de la diffusion, que du soutien à la création locale, et la mise en réseau au niveau régional : ce sont nos trois missions à Sedan et on ne s'est jamais sentis aussi soutenus. Déjà, on peut parler musique et on est compris. Les acteurs de la SMAC reconnaissent que vu nos compétences et nos moyens humains, par rapport aux moyens financiers dont on bénéficie, c'est hallucinant. En une année, l'agglo Cœur d'Ardenne nous donne trois fois ce que nous donne la ville de Sedan. Sur le dernier concert au pôle culturel de Sedan, cœur d'Ardenne a mis 4000 euros pour un concert, la ville de sedan met 5000 euros pour une saison. Ça reste une question de choix. Je ne blâme personne, il faut juste assumer»²⁹.

En montrant l'exemple d'un rapprochement entre les deux territoires, le projet de SMAC, qui verra le jour en 2016 sur le site de la Macérienne à Charleville-Mézières, fait l'objet d'un projet commun en attendant la « grande agglo ». Actuellement porté par Cœur d'Ardenne, la SMAC deviendra dès janvier 2014 le projet de cette nouvelle intercommunalité. En vue de la future implantation de la salle, les acteurs du projet mènent des actions de préfiguration, visant à rapprocher les deux territoires sur le thème des musiques actuelles. À titre d'exemple, le dernier concert qui a eu lieu à la MJC Calonne de Sedan dont parle David Manceaux plus haut, a été financé en

²⁹ Entretien avec David Manceaux, le 19 juillet 2013 à Sedan.

grande partie par la Communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne, et non la Communauté de Communes du Pays Sedanais. C'est dans le cadre d'un processus de concertation permanente et après une étude territoriale qu'ont été définies des actions de préfiguration, avant l'ouverture de la SMAC. Ces dernières s'inscrivent dans la continuité ou en complémentarité des outils existants, dans une démarche de structuration territoriale et tout en établissant de nouvelles dynamiques comme l'organisation de concerts en partenariat entre plusieurs communes, la mise à disposition de studios de répétition et d'enregistrement au studio de l'Echo à Aiglemont, ainsi que des résidences, de l'accompagnement artistique, ou encore des ateliers et des expositions, et les rencontres professionnelles. Toutes ces actions viennent en quelque sorte « prendre la température » des musiques actuelles dans le département avant l'implantation de la SMAC, et aussi commencer le travail de partenariat en vue de la nouvelle agglo. Ce sont les premières actions du projet culturel qui permettent de sensibiliser les habitants, tester la faisabilité du projet, mesurer les marges de progression, et également mobiliser les acteurs et les partenaires. Pour cela, le chef de projet, Eric Belkhirat et son assistante en charge des actions de préfiguration Marie-Laure Brizet, ont pour mission de poursuivre et mettre en œuvre le développement de cette phase de préfiguration initiée à partir de 2011 et sur la base du projet existant, notamment la cogestion des studios de l'Echo, le développement d'un centre de ressources, le développement des actions en direction de la scène locale, les mises en place d'actions culturelles, ainsi que les mises en place de partenariats entre les acteurs des musiques actuelles ardennais.

Nous venons d'approfondir la place occupée par la culture et plus particulièrement les musiques actuelles et amplifiées en France et dans le département des Ardennes, dont nous avons approfondi la situation. Il était nécessaire de traiter la manière dont les thématiques culturelles sont prises en charge aux niveaux national et local, afin de mieux comprendre les enjeux. Après avoir amorcé le sujet du secteur qui nous intéresse, à présent, nous allons approfondir la manière dont il s'est structuré à travers le temps et les acteurs qui le composent sur le territoire ardennais.

Deuxième partie.

La structuration des
musiques actuelles dans
les Ardennes.

I- L'essor des Musiques Actuelles dans les Ardennes.

Nous nous intéresserons dans cette partie à l'évolution du secteur des Musiques Actuelles, à travers les acteurs qui le composent. Les entretiens menés auprès des groupes, des collectivités locales et des associations permettront de mettre en exergue les différents points de vue sur la situation passée, actuelle et à venir de ce pan important de la culture dans les Ardennes.

A) D'un désert culturel à une recrudescence d'initiatives.

Dans le cadre de ce travail, beaucoup d'acteurs culturels du département des Ardennes ont été rencontrés, dont les acteurs associatifs majeurs du département, œuvrant pour les musiques actuelles : Sapristi !!, situé à Sedan, FLaP et L'association Animation Musique Enseignement, situés à Charleville-Mézières. Ces trois associations sont les principales dans les Ardennes et animent la majeure partie des actions et événements concernant les musiques actuelles sur le territoire.

1. L'association FLaP et le festival Cabaret Vert.

FLaP est une association Carolomacérienne de loi 1901, pour la promotion et le développement de la culture en Champagne-Ardenne, et plus particulièrement dans les Ardennes. Cette association a été fondée en septembre 2003 par un groupe de jeunes Ardennais profondément attachés à leur département et désirant revaloriser son image, en y associant la richesse de son patrimoine et de son savoir-faire. Aujourd'hui, l'association compte plus de mille bénévoles sur le festival Cabaret Vert et cinq salariés à temps plein.

FLaP a effectué sa première organisation d'événement en septembre 2004, à l'occasion de la troisième édition du festival Tambours de Fête (porté par l'AME). L'association a mis en place et géré une scène dédiée aux musiques actuelles sur le festival, avec un accent mis sur la batterie, afin de rester dans le thème des

percussions. Depuis cet événement, l'association s'est faite connaître pour l'organisation de plusieurs événements comme les concerts au Forum de Charleville-Mézières, la fête de la musique, ainsi que le festival Rock sur El'Mont à Aiglemont dans les Ardennes, et bien sûr, l'éco festival Cabaret Vert, qui a lieu chaque été durant la fin août depuis 2005 au square Bayard à Charleville-Mézières. FLaP s'est ainsi affirmé en tant que structure d'événementiel culturel. Depuis octobre 2009, l'association FLaP est également antenne des iNOUÏS du Printemps de Bourges pour la région Champagne-Ardenne. L'association FLaP est membre du SMA (Syndicat des Musiques Actuelles), adhérente au Polca (Pôle des Musiques Actuelles en Champagne-Ardenne), antenne régionale des iNOUÏS du Printemps de Bourges et adhérente de la Ligue de l'Enseignement des Ardennes, et de l'Office de Tourisme de Charleville-Mézières, et possède l'agrément Jeunesse et Sport.

L'entretien mené auprès de Julien Sauvage, membre fondateur de FLaP, a permis d'en savoir plus sur les actions de l'association, et surtout, sur l'impulsion qu'a donnée le Cabaret Vert au développement des musiques actuelles dans les Ardennes. Ce festival existe depuis 2005, et grandit d'édition en édition. 10 000 festivaliers ont répondu présents en 2005 ; en 2008, le festival affichait complet avec 35 000 spectateurs, et d'année en année, la jauge s'est élargie pour accueillir les 75 000 festivaliers de 2012.

Selon Julien Sauvage, « Quand on a sous les yeux un événement qui marche, et au-delà de toutes les espérances, puisqu'aujourd'hui le Cabaret Vert est le dixième festival français. Il y a 22 régions, donc ça veut dire qu'il y a au moins la moitié des régions qui n'ont pas un festival aussi gros que le nôtre, on peut en conclure objectivement que la demande est vraiment là. Le maire [de Charleville-Mézières, Claudine Ledoux ndlr] avait dans l'idée de monter une salle de concerts, voyant tout ce qui se passait, et si elle me demande d'y être, je pense que ce n'est pas pour rien, c'est pour que le projet puisse se faire ».

FLaP a également une politique d'encrage territorial. En effet, le festival a pour but de fédérer la population autour de cet événement, et ainsi essayer de redorer l'image des Ardennes, département trop souvent stigmatisé. L'Eco-Festival le Cabaret Vert est aussi dans le département des Ardennes un vecteur de retombées économiques. En effet, le festival met l'accent sur le local, notamment en proscrivant la nourriture et les boissons industrielles. Les organisateurs font ainsi appel à des producteurs

locaux, ce qui permet de promouvoir l'artisanat local, en décidant par exemple de travailler avec des restaurateurs et brasseurs locaux. Nous parlons donc à présent de retombées économiques d'un événement culturel sur un territoire. Une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes³⁰ a été réalisée en 2010, auprès de 696 festivaliers enquêtés en face à face directement sur le terrain du 27 au 29 août 2010 durant la période du festival, et 102 professionnels interrogés soit en vis-à-vis, soit par courrier.

En interrogeant les spectateurs sur des critères bien précis, comme leur provenance, leurs dépenses sur et hors du festival, les infrastructures commerciales et de loisirs qu'ils fréquentent dans la ville pendant le festival, etc., et les professionnels sur la fréquentation de leurs établissements pendant le festival, la Chambre de Commerce et d'Industrie arrive alors à ce bilan :



³⁰ Réalisation : D. Sikouk – observatoire économique – Direction de la formation, des études économiques, de l'information et des TIC - OCTOBRE 2010

Nous pouvons donc voir, à l'aide de cette étude, qu'un événement comme le Cabaret Vert engendre des retombées économiques quantifiables, intéressantes d'un point de vue économique. En effet, le festival attire des spectateurs venant des villes, des départements et des régions voisins, et favorise, pendant la durée de l'événement, une fréquentation plus intense des transports, des hébergements de la ville, des établissements d'alimentation, mais aussi des infrastructures de loisirs, comme le cinéma ou la piscine par exemple.

Mais les retombées d'un festival ne se quantifient pas toujours. On parle alors de l'image du territoire en question, de son attractivité. En effet, les Ardennes disposent à présent d'outils et infrastructures culturelles nécessaires à l'attractivité d'un territoire, en termes événementiels mais aussi en termes de politique culturelle, avec, nous le verrons, l'implantation de la SMAC en 2016. L'association FLaP et son festival a donc largement contribué à un vif intérêt des pouvoirs publics pour le développement de la thématique des musiques actuelles.

A l'occasion de cette édition 2013, le ministre du budget sera présent sur le festival : *Événement ancré dans le territoire [...], le Cabaret Vert mène cette année une étude sur les retombées économiques du festival, qu'il présentera donc à M.Cazeneuve, pour le lancement des festivités. Dans un communiqué, le festival se félicite de cette visite de prestige, et "entend montrer, une nouvelle fois, que la culture est un atout économique essentiel pour notre pays et ses territoires". La direction du festival voit cette visite comme "une marque de reconnaissance, par les plus hautes autorités publiques, du sérieux et de la qualité du travail mené [...] par son équipe dirigeante et ses bénévoles"*³¹.

³¹ Extrait de l'Union-l'Ardennais. Article du 13 août 2013.

2. L'association Animation Musique Education.

L'AME est une école de musiques actuelles créée en 1997 et située à Charleville-Mézières. L'école compte aujourd'hui plus de 300 adhérents de tout âge et tout horizon musical. Chaque élève qui sollicite l'AME possède son propre bagage culturel. Toutefois, en tant qu'école, l'association souhaite dépasser le simple cours d'instrument en apportant tout au long de l'année, des notions de culture musicale aux élèves. C'est de cette idée qu'est née l'opération le « mois du... ». Cet événement permet à l'équipe pédagogique de l'AME de décliner une esthétique musicale dans tous les aspects de la vie de l'école. (Exemple en 2010 avec «*le mois du blues*», en 2011 avec «*le mois du Jazz*».)

Depuis 2012, grâce aux actions de préfiguration de la future Scène de Musiques Actuelles, la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne s'est associée à l'opération avec pour objectif d'étendre les actions du «*mois du...*» au territoire de l'agglomération Cœur d'Ardenne. En effet, l'apport de forces vives et de financements de Cœur d'Ardenne ont permis, en 2012, d'étendre «*le mois du punk*» au delà des frontières de l'école AME en proposant une conférence tout public, l'intervention du journaliste Philippe Manœuvre, ainsi qu'un concert de clôture au Forum avec les élèves de l'AME. Les actions de préfiguration ont pour vocation de monter en puissance jusqu'à l'ouverture de la SMAC en 2016 et c'est précisément dans ce but que l'association AME et la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne ont proposé à différents acteurs musiques actuelles du territoire de participer à cette manifestation. L'association FlaP et le Centre social et Culturel André Dhôtel ont manifesté un vif intérêt à ce projet et participent au «*mois du...*» en 2013. Après réflexion, il a été décidé que le «*mois du...*» serait consacré cette année à l'esthétique «Pop» et plus particulièrement aux Beatles en ce qui concerne l'AME, qui doit conserver une trame pédagogique bien délimitée pour travailler avec ses élèves³².

L'AME fonctionne sur le modèle d'une entreprise associative, ayant créé une dizaine d'emplois, selon son directeur, Olivier Nicart. Cette école de musique a la particularité d'être autofinancée à 80%, ce qui suppose une véritable demande de la

³² Amemusik.fr/

part du public ardennais. L'activité principale de l'AME est l'enseignement des musiques actuelles. Des studios d'enregistrement sont également à la disposition des adhérents, et l'AME gère également les studios de répétition de l'Echo à Aiglemont. L'association développe parallèlement, nous l'avons vu, une activité d'accompagnement des groupes locaux, mais totalement en marge des dispositifs d'accompagnements proposés par la Région.

L'école a aussi une activité de diffusion, avec le festival Tambours de fête et les semaines thématiques comme « le mois du punk » en 2012 et « le mois de la pop » en 2013, évoqués plus haut. Olivier Nicart, directeur de l'AME précise : « On inclut toujours nos gamins dans la diffusion, ou nos artistes, quand ils jouent, on fait venir les gamins... c'est tout le temps axé sur l'éducation culturelle »³³.

L'AME, outre le fait d'accompagner les artistes locaux par le biais de dispositifs qui lui sont propres, a également une manière surprenante de promouvoir les artistes locaux, notamment grâce à un distributeur de cd. A l'initiative de l'association AME et en partenariat avec la société Pause Café, ce projet a pour but de promouvoir d'une façon nouvelle les productions artistiques musicales Ardennaises. Il est le résultat d'une réflexion constructive sur les moyens concrets à mettre en œuvre afin de contribuer au développement des groupes et artistes locaux. Il préfigure la création d'un portail Internet de téléchargement légal et la mise en place d'une structure professionnelle permettant aux artistes référencés de pouvoir accéder aux multiples salles, scènes et festivals sur un plan national. Ce « *Cdistributeur* » automatique est accessible à toutes les structures désireuses de contribuer au développement de cette idée avec un état d'esprit militant inspiré par la philosophie de l'économie sociale et solidaire.

Nous comprenons donc que l'AME a des missions précises qui sont celles de l'enseignement et de l'éducation culturelle, la répétition, et l'enregistrement. La diffusion reste de l'ordre de manifestations ponctuelles, toujours en corrélation avec le champ éducatif, sauf pour les cafés concerts organisés sur le Pays Sedanais par l'association. L'AME sera intégrée à la SMAC de Charleville-Mézières, qui contiendra

³³ Entretien avec Olivier Nicart, directeur de l'AME, le 17 juillet 2013 à Charleville-Mézières.

un pôle enseignement des musiques actuelles, ce qui la rendra pionnière en la matière.

3. L'association Saprستي !!

L'association Saprستي!! est une association Sedanaise de loi 1901 créée en 1994 qui, en partenariat étroit avec la MJC Calonne organise depuis près d'une vingtaine d'années des concerts à la programmation très éclectique.

Cette association œuvre pour le développement des musiques actuelles dans le département des Ardennes et ainsi, propose plusieurs dates dans l'année, qui ont permis la venue à Sedan d'artistes comme Cali, Wax Tailor, Skip The Use, Izia, Cock Robin, Le Peuple de l'Herbe, Mass Hysteria, Triggerfinger, La Femme, etc.

Dans le cadre de son soutien à la scène locale et régionale, Saprستي!! a reçu et vu grandir devant ses yeux: The Bewitched Hands, Barcella, Yéti Lane, Kracooqas, Most Agadn't, notamment, et quelques autres artistes locaux.

L'association est bien implantée sur le Sedanais depuis une vingtaine d'années. A l'heure actuelle, elle est la plus ancienne à œuvrer pour les musiques actuelles dans le département des Ardennes. Cependant, malgré une bonne notoriété et des compétences certaines, Saprستي !! ne se sent pas assez épaulée par la municipalité sedanaise ni par le Conseil Général. Les entretiens menés auprès de David Manceaux, Elisabeth Husson, ainsi que Julien Collinet, animateur à la MJC Calonne et membre de Saprستي !!, viennent confirmer ce manque de cohésion et de soutien, financier notamment. « L'association existe depuis vingt ans, avec des hauts et des bas, avec des finances publiques qui frôlent presque le ridicule : moins de 10 000 euros de subventions sur l'année. La ville c'est 5000. On est super bien vus mais on est loin du compte. Nous, on a toujours été plus dans l'action que dans la recherche de financements, et quand tu t'y mets vraiment, à la paperasse, tu t'aperçois que ça ne change rien. L'adjoite à la culture, entre ce qu'elle voudrait faire et ce qu'elle peut faire il y a de la marge, et on a un Conseil Général qui s'en fiche royalement de la culture. Il n'y a pas de politique culturelle au Conseil Général. Ils font ce qu'ils peuvent, ils divisent. Tu as beau expliquer ce que tu fais, ils s'en fichent. Il y a des

départements ou c'est une volonté politique, mais c'est une obligation pour personne. C'est des arbitrages et des choix de subventions »³⁴.

Il est également important de mentionner que l'association Sapisti !! occupe des locaux dans l'ancienne caserne militaire du quartier Fabert à Sedan : deux salles dont un studio d'enregistrement. Seulement, ces locaux, chers aux yeux des groupes sedanais y ayant répété assidument, posent question notamment au niveau des normes de sécurité. « La salle de répétition [Fabert ndlr] c'est une catastrophe. Les groupes répètent tous à Fabert mais si ça crame un jour... Je trouve ça inadmissible que Sedan en réunion se targue de mettre à disposition Fabert alors que ça tombe en ruine, c'est scandaleux. Les groupes ne devraient même pas l'accepter. Nous [studios de l'Echo à Aiglemont, ndlr], il faut payer, réserver, ça fait un peu hôpital, mais c'est comme ça partout maintenant, sinon tu répètes chez toi. Fabert c'est les années 1970. Ça fait des années que ça dure, et ils s'en vantent. Aiglemont ne communique pas trop là-dessus. Par contre pour Fabert, je n'oserais pas dire ça. A Sedan il y a une paire de groupes, mais se contenter de ça... »³⁵

Parallèlement, Baptiste Béthune, artiste sedanais, nous confiait son attachement à ce lieu : « Fabert, c'est un lieu unique, ce n'est pas un endroit où tu es pressé par le temps. Tu rentres ici, ça sent l'humain. Il y a eu Kracooqas et RAJ³⁶ qui sont sortis de là quand même. Butcher Mobile Band, Most Agadn't³⁷, on est tous passés là dedans, on a sué. C'est un local très important pour moi. Il y a beaucoup de groupes qui répètent là bas. Nous on y a fait des fêtes, des groupes sont nés comme ça. C'est le pouvoir de la musique »³⁸.

Nous pouvons donc observer que ce lieu de répétition Sedanais est emprunt d'histoire et les associations qui l'investissent auront des difficultés à s'en détacher, même si une structuration plus forte du secteur des musiques actuelles est en train de s'opérer sur le territoire. La municipalité, voire la « grande aggro » devront se

³⁴ Entretien avec David Manceaux, le 19 juillet 2013 à Sedan.

³⁵ Entretien avec Olivier Nicart, directeur de l'AME, le 17 juillet 2013 à Charleville-Mézières.

³⁶ Anciens groupes de rock Sedanais.

³⁷ Ancien groupe Sedanais

³⁸ Entretien avec Baptiste Béthune le 18 juillet 2013 à Sedan.

montrer généreuses en termes de locaux associatifs si le quartier Fabert vient à s'éteindre dans le futur.

Il est cependant important de rappeler ici que la part du budget total de la ville de Sedan allouée à la culture est d'environ 5%³⁹. L'adjointe à la culture insiste sur le fait qu'elle n'est pas seule maîtresse des décisions quant à la mise en œuvre de la culture sur le territoire sedanais, mais qu'elle porte un regard positif sur les activités de l'association Sapristi !! : « La culture, ça a un coût, on vote des budgets, moi je me bats pour ça, j'ai la chance d'avoir une équipe favorable, on fait les choses dans les lignes budgétaires qu'on se fixe. On n'a pas la folie des grandeurs [...] Il y a tout un travail [de Sapristi !! ndlr] qui a été reconnu et qui est le fruit des efforts que l'on fait pour les aider dans nos moyens. Moi j'ai toujours été très attentive car je trouve que Sapristi !! a fait ses preuves : ils sont sollicités à Douzy'k, à la SMAC, à la Cassine, c'est un peu la cheville ouvrière, et David Manceaux est un vrai professionnel en capacité de monter une vraie production, des vrais spectacles, et surtout d'avoir une vraie sélection artistique, ce qui est important pour offrir le meilleur au public».

En vue de la future SMAC, Sedan aurait un rôle important à jouer concernant l'enregistrement. En effet, la ville est dotée, nous l'avons vu, de studios d'enregistrement et de répétitions au pôle culturel et au sein du quartier Fabert. Selon l'assistante du chef de projet SMAC, intégrer Sedan au projet est une évidence : « Nous souhaitons proposer aux futurs élus de la grande agglomération de prendre en compte le territoire sedanais pour le projet de Scènes de Musiques Actuelles. En effet, les actions menées par l'association Sapristi !! Méritent d'être soutenues davantage grâce, par exemple, au développement d'infrastructures mieux adaptées aux activités qui sont proposées par l'association. Il nous semble assez important de conserver les différentes énergies sur le territoire et de respecter la diversité des initiatives pour stimuler la créativité des projets et éviter les phénomènes de concentration : c'est en ce sens que nous souhaitons continuer de travailler»⁴⁰.

³⁹ Entretien avec Brigitte Michel, Directrice financière de la ville de Sedan, le 22 février 2013 à Sedan.

⁴⁰ Entretien avec Marie-Laure Brizet, le 20 juin 2013 à Charleville-Mézières.

Sapristi !! programme également trois ou quatre concerts à l'année au pôle culturel de Sedan, et produit, en partenariat avec l'Association Douzy Ardennes France Europe (l'ADAFE), le festival Douzy'k depuis sa première édition il y a quinze ans.

Le festival, qui devait fêter sa 16^{ème} édition en juillet 2013, a finalement été annulé par ses organisateurs, faute de préventes, une semaine avant l'événement.

Baptiste Béthune, membre de l'ancien groupe Most Agadn't et adhérent de Sapristi !!, très actif sur l'organisation du festival de Douzy confiait : « L'association existe toujours. On se dit que les gens auraient peut être acheté sur place, on ne peut pas savoir. Ça soulève de grosses questions, des cas de conscience. Pour Douzy on ne comprend pas, on était visibles, on a fait la communication, on ne sait pas, on s'est peut être plantés sur la programmation... huit à neuf fois moins de préventes, c'est fou. Alors que les gens attendent toujours Douzy. Quand on a commencé à le faire tous les deux ans, ils n'ont pas compris. Douzy c'est quelque chose. On peut retourner le problème... C'est l'inconnue totale »⁴¹.

Nous pouvons donc constater que le public ardennais est en demande de manifestations de musiques actuelles plus nombreuses, au vu du succès des actions de préfiguration de la SMAC, mais aussi du Cabaret Vert. Cependant, il a également tendance à « boudier » d'autres événements, comme le festival de Douzy, ou encore celui de la Cassine. Là est probablement un exemple de la différence majeure entre événementiel et découvertes.

B) De la découverte à l'événementiel.

Nous venons d'approfondir les trois associations principales œuvrant pour le développement des musiques actuelles dans les Ardennes. A présent, il est intéressant de se demander comment elles se coordonnent sur le territoire, et surtout, de quelle manière le champ des musiques actuelles est envisagé en termes

⁴¹ Entretien avec Baptiste Béthune, le 18 juillet 2013 à Sedan.

de programmation selon les manifestations et les acteurs à l'initiative des projets. Nous avons vu que le festival Cabaret Vert est devenu un événement de grande ampleur dans les Ardennes. Mais à quel niveau se place-t-il s'agissant de la scène découvertes ? Un événement de l'ampleur du Cabaret Vert doit-il suffire en termes d'image du territoire et de satisfaction du public ?

La réponse semble être négative, bien que toutes les personnes rencontrées en entretien ne soient pas de cet avis.

L'échec du Douzy'k laisse un goût amer aux organisateurs de festivals d'ampleur plus modeste, comme la Cassine par exemple, qui n'a pas eu lieu cette année. Les suppositions sont nombreuses, mais au vu des témoignages recueillis, l'échec Douzinois ne s'explique pas réellement. La météo incertaine du printemps dernier a pu décourager les festivaliers, ou encore, la programmation ne faisait peut-être pas l'unanimité... Nous pouvons également nous demander si les ardennais ne sont pas réduits à faire des choix entre les manifestations, les prix de ces dernières ayant augmenté au cours de ces dernières années. Cette dernière supposition amène à constater que les petits festivals peinent à garder la tête hors de l'eau à proximité des plus conséquents. Elisabeth Husson affiche clairement sa position quant à ce phénomène : « Il y a un engouement sur ces festivals là. Je suis désolée, les jeunes n'ont pas tant d'argent que ça, il faut rester exigeant et prendre en compte l'espace, le territoire, et ne pas faire semblant de dire qu'il y a des attentes, alors qu'elles sont artificielles. Ça ne tiendra pas, on vient de le voir. Il faut respecter des identifications, comme les vieilles charrues par exemple. Aujourd'hui, dans les Ardennes on a le Cabaret Vert, donc il ne faut pas les dupliquer à l'infini en pensant qu'on ne va vivre que de ça, ce n'est pas possible. Moi ça ne me choque pas que le Cabaret Vert soit la référence, dès lors qu'il rassemble les acteurs du territoire ». ⁴²

Cependant, sans aucun jugement de valeur et indéniablement, les vocations de tous ces festivals ne sont pas du tout les mêmes. En effet, le Cabaret Vert a, depuis sa première édition en 2005 une volonté de « grossir », ce qui a manifestement été le cas. D'autre part, bien qu'il soit dans un encrage territorial marqué et qu'il propose de la découverte et des groupes locaux, le but n'est pas réellement de promouvoir la scène « underground » ou locale, mais bien de proposer une programmation

⁴² Entretien avec Elisabeth Husson le 16 juillet 2013 à Sedan.

attractive, ce qui implique des « têtes d'affiche » au succès manifeste. Telle semble être la recette d'un événement de l'ampleur du Cabaret Vert. Ce dernier reste cependant un festival faisant preuve d'une grande diversité dans sa globalité.

Dans un autre registre, le festival Douzy'k, doyen des festivals de musiques actuelles dans les Ardennes, reste sur une programmation familiale et découvertes. Les organisateurs, même à l'époque du « Douzy Rock » ont toujours misé sur une programmation relativement pointue, des groupes locaux, et une « petite » tête d'affiche, sur une jauge modeste, sans volonté d'augmentation. David Manceaux, très proche de l'organisation du festival et cofondateur de l'association Sapristi !! confiait à ce propos : « Ce que beaucoup de gens n'ont pas compris sur Douzy, c'est qu'on n'a jamais eu la volonté d'être aussi gros que le Cabaret Vert. 2500 personnes par jour c'est très bien, on ne veut pas aller au dessus. La jauge est vue avec les pompiers et la préfecture, même 3000 personnes c'est trop. On avait trouvé un bon rythme de croisière ». ⁴³

Nous pouvons donc nous demander, au vu de cet échec, si un seul événement de grande ampleur peut englober ceux de plus petite ampleur, en vue notamment d'une certaine mutualisation des acteurs et des ressources, en particulier sur un territoire comme le département des Ardennes. Cette question est valable également sur le projet de SMAC, considérant les actions éparses sur le département.

En effet, les Ardennes, et en particulier Charleville-Mézières semblent miser depuis quelques années sur le développement du secteur des musiques actuelles. Il semblerait que le succès du Cabaret Vert ait poussé les pouvoirs publics territoriaux à reconsidérer la question d'une SMAC Ardennaise. La création d'un tel équipement suggère qu'une réelle politique en faveur des musiques actuelles se mette en place et se structure de façon optimale, en vue de répondre à un besoin des acteurs et de la population. Un seul événement ponctuel serait alors à l'origine d'une volonté de structuration plus forte du secteur, à travers des actions vraiment régulières se déroulant au sein de la future SMAC. Cette dernière semble correspondre aux

⁴³ Entretien avec David Manceaux, le 19 juillet 2013 à Sedan.

attentes, si ce n'est de la population, en tout cas des acteurs du secteur, mais aussi des groupes ardennais.

C) La richesse musicale Ardennaise : quelles attentes de la part des groupes ?

Il s'agit dans cette partie d'apprécier le paysage musical ardennais, et plus particulièrement le pan musiques actuelles. Nous avons vu les principaux acteurs associatifs qui œuvrent pour le développement du secteur. Bien souvent, les actions se coordonnent et les personnes impliquées dans les associations font elles aussi partie de groupes, ou sont très proches du secteur. Là encore, de nombreuses interviews de groupes ardennais ont permis de comprendre les points de vue de chacun. Intéressons nous maintenant à ceux qui font exister le secteur des musiques actuelles artistiquement : les groupes.

1. Entre pratiques amateurs et désir de professionnalisation.

Les groupes interviewés sont au nombre de cinq. Il s'agit de personnes ayant des aspirations et volontés différentes concernant la professionnalisation. Cette dernière est un concept difficile à cerner. En effet, les artistes eux-mêmes ont des difficultés à se placer par rapport à cette notion de professionnalisation. Néanmoins, ils se rejoignent sur le fait qu'il ne s'agit pas d'avoir du matériel dernier-cri et de s'autoproclamer professionnel pour l'être réellement. Il s'agirait en fait de jouir d'une certaine reconnaissance dans le milieu, et de faire preuve de sérieux et de motivation entre autres, sans oublier l'aspect rémunération. Ces interviews menées dans le cadre de ce mémoire ont permis d'éclaircir cette notion de leurs points de vue, et d'apprécier la manière dont les artistes se sentent évoluer dans leur monde artistique sur leur territoire.

Le premier groupe rencontré est Abstract To The Beat, groupe de trois sedanais, lauréats du DSAR en 2013, réellement en quête de professionnalisation : « Depuis

un an, on cherche vraiment la professionnalisation. On a tous arrêté ce qu'on faisait, on s'est regroupés sur Sedan et puis tous les jours c'est répétitions, création de morceaux, et on cherche des dates. A l'heure actuelle, on est au chômage pour pouvoir faire ça, et d'ici un an on veut commencer notre statut d'intermittents »⁴⁴. Le groupe confie que l'aide administrative du DSAR leur est bénéfique : « On va avoir des informations sur la création d'une association, sur les statuts d'intermittents, sur la SACEM... Nous on sait faire de la musique, mais tout ce qui englobe le projet professionnel, on ne sait pas trop. Ce qui est le plus difficile à l'heure actuelle c'est tout le côté administratif, surtout que pour l'instant, on n'a personne qui s'occupe de ça, on n'a pas de manager, on n'a pas de tourneur... On a commencé l'association la semaine dernière, c'est vraiment en cours, pour pouvoir faire des factures, faire l'inscription à la SACEM, etc. ».

Nous pouvons donc constater que les groupes ayant le désir de professionnalisation sont souvent demandeurs d'aide administrative, notamment. Parallèlement, des dispositifs comme le DSAR, nous l'avons vu, propose aux groupes lauréats un accompagnement scénique et de recherche de dates. « C'est cinq dates je crois sur la durée du dispositif. Mais nous on n'a pas postulé spécialement pour les dates parce qu'on est quand même « pistonnés » par l'association Sapristi !!: On a pu faire la Cartonnerie, la MJC [de Sedan ndlr], on va faire le Forum [de Charleville-Mézières ndlr] l'année prochaine, on fait Douzy'k cette année [l'interview s'est déroulée avant l'annonce de l'annulation du festival ndlr]. Pour les dates ça va, on arrive à se débrouiller. On n'a pas postulé au DSAR spécialement pour les dates. C'est surtout parce qu'on a des grosses lacunes au niveau administratif, donc on a vraiment besoin d'accompagnement à ce niveau là, de rencontrer les personnes qui sont compétentes, également sur le booking, la recherche de dates, parce que ça c'est vraiment difficile, de contacter les personnes. Donc on se forme un réseau de professionnels, pour pouvoir après les contacter et jouer chez eux et tourner un petit peu. Pour l'instant, on fait tout nous-mêmes ».

⁴⁴ Entretien avec Abstract To The Beat, le 1^{er} juillet à Sedan.

Ensuite, Baptiste Béthune, artiste sedanais, nous fait part de son expérience. Dans le milieu de la musique depuis vingt ans, il est autodidacte. Parallèlement à ses activités musicales au sein du groupe Kracooqas, il exerçait le métier d'éducateur et était déjà membre de l'association Sapisti !!. En 2001 s'est posé la question de la professionnalisation pour Baptiste Béthune dans le cadre du DSAR (plan ORCCA à l'époque), avec son groupe Kracooqas, lauréat du dispositif. « Nous on voulait jouer, voilà. Et là on est retenus. On fait notre premier concert de sélection à la MJC. On avait bossé mais on se disait que c'était notre premier concert et qu'on voulait s'éclater ! Et là il s'est passé un truc. C'était fou ! [...] On a rempli le dossier et à la question « voulez-vous vous professionnaliser ? » On ne savait pas. On voulait juste jouer ». Selon Baptiste Béthune, la notion de professionnalisation est difficilement palpable, et touche d'avantage à l'amour du métier qu'au fait d'être un « vrai professionnel ». Plusieurs années après cette première expérience structurée, Kracooqas se sépare et Baptiste Béthune monte un autre groupe en 2009 aux côtés de Flora Fischbach, Most Agadn't. C'est avec ce groupe qu'il bénéficie du programme Zoom, en 2011. Il parle de l'expérience du groupe : « Le Zoom, c'est une sacrée aventure. On a joué aux Transmusicales de Rennes ! Pour ma part, ça ne m'a pas du tout desservi. Ils se sont quand même posé des questions, ils disaient qu'on était trop jeunes, mais ils ont vu qu'on avait bossé. Ils nous présentent aux Francofolies de la Rochelle, j'étais fou ! Tout le monde était content de nous. C'est un super enjeu. On s'est beaucoup rapprochés avec le groupe La Femme à ce moment là, ils nous ont fait jouer au Combustible à Paris, on a fait de la figuration dans leur clip⁴⁵. [...] Le zoom peut desservir des groupes qui ne sont pas préparés. Mais pour nous c'était cool ». Aujourd'hui, après la séparation de Most Agadn't, Baptiste monte un projet solo : « Baptizein », et souhaite continuer à vivre de sa musique et de ses activités de technicien intermittent du spectacle. Il confiait s'être toujours senti soutenu par l'association Sapisti !!, qui a vu naître et suivi tous ses projets.

Un autre groupe interviewé, Hillbilly Holler, de Charleville-Mézières, a récemment bénéficié du dispositif « Maquettez-vous », proposé par l'AME. Cette aide de 2500 euros permet aux groupes sélectionnés d'enregistrer une maquette de quatre titres,

⁴⁵ La Femme – Hypsoline 2012.

en partenariat avec des professionnels de la musique. Ce dispositif entre dans le cadre des actions de préfiguration de la SMAC de Charleville-Mézières. Selon Jérôme, un membre du groupe : « C'est grâce aux actions de préfiguration qu'on est rentrés dans le dispositif maquettez-vous et qu'on va pouvoir enregistrer. Le problème, c'est que Marie-Laure Brizet et Eric Belkhirat [les chargés de mission de la SMAC ndlr] ne sont que deux, et ce n'est pas assez. Il devrait exister une cellule au sein de FLAP, qui ne s'occupe que des groupes locaux, et c'est ce qui permettrait de faire le lien avec le Cabaret Vert ».

Les actions de préfiguration portées par l'équipe de la SMAC, Eric Belkhirat et Marie-Laure Brizet semblent faire l'unanimité, que ce soit au niveau des structures ou des groupes, elles sont réellement bien vues par les acteurs, qui sentent l'univers musical ardennais évoluer vers une structuration plus forte. Nous pouvons donc constater ici que les artistes désireux de se professionnaliser sont relativement bien pris en charge par les structures et les dispositifs mis en place pour favoriser une émergence des groupes locaux. Cependant, le soutien apporté est vécu différemment selon les personnes interrogées.

2. Le soutien des structures aux groupes ardennais.

Au niveau du lien entre les associations de musiques actuelles ardennaises et les groupes locaux, sur les cinq groupes interviewés dans le cadre de ce mémoire, la vision des choses de Baptiste Béthune n'est pas forcément partagée par tous. En effet, des groupes comme Hillbilly Holler, ne se sentent pas forcément proches des associations, et prônent une indépendance difficile à mettre en place, et un manque d'écoute au niveau des structures : « Il y a un gros fossé entre les structures et les groupes. Sachant qu'il y a le Cabaret Vert, qui peut attirer 75 000 personnes, il y a un fossé avec les groupes locaux. On n'est pas tirés vers le haut. Alors que cet événement devrait faire la locomotive, qui est déjà partie, les wagons sont restés à la gare »⁴⁶.

⁴⁶ Entretien avec Hillbilly Holler, le 3 août 2013 aux studios de l'Echo à Aiglemont.

Le groupe Sens Unique, de Sedan, déplore le manque de lisibilité des dispositifs d'aide comme le DSAR ou le Zoom. De plus, le côté « piston » à été évoqué à plusieurs reprises par les groupes qui se sentent délaissés par la programmation locale. Cependant, à ce sujet, Julien Sauvage précise que la manière de « sélectionner » les groupes locaux qui se produisent au Cabaret Vert a depuis peu changé : « On a décidé de ne pas proposer un concours, mais un appel à candidatures. C'est-à-dire qu'un groupe qui n'aura pas candidaté, ne pourra pas critiquer le fait de ne pas avoir été pris. Ça, c'était le premier préalable. Et le deuxième, c'est qu'on a ouvert une cellule de programmation, dans laquelle il y a quatre personnes du Cabaret Vert, le directeur du centre social et culturel André Dhôtel, Cédric Cheminaud, en charge de l'accompagnement à la Cartonnerie, et quelqu'un de l'AME. C'est un comité qui choisit à 100%, ce n'est pas la direction ou le Conseil d'Administration de l'association FLaP qui reprend : la cellule est décisionnaire, pas consultative. Par contre, c'est l'association qui décide comment elle crée ce comité là, ce n'est pas quelque chose d'obligatoire, on ne veut pas s'astreindre de règles, je rappelle qu'on est des bénévoles avant tout. Et à part sur l'argent public [8% ndlr], on n'a pas forcément de comptes à rendre, et on est quand même maîtres chez nous. [...] Donc on a mis en place ce comité qui existait déjà de manière un peu fictive, là il est officiel, on peut dire aux groupes qui il y a dedans. Maintenant on peut avoir de vrais groupes qui ont candidaté, avoir un vrai temps d'échange avec eux, ne serait-ce que par mail ou par téléphone, pour leur dire oui ou non. Et tous les groupes qui nous demandent une explication, ils l'ont. Très sincèrement, il y a certaines personnes qui font partie du comité de programmation régionale qui étaient assez sceptiques, qui se demandaient jusqu'à quel point on faisait du copinage, etc., on a plein d'exemples à donner de groupes, que si on faisait du copinage, on ne les aurait pas programmés pour tout un tas de raisons, en tout cas on a des vrais éléments objectifs à donner. La seule chose sur laquelle on est stricts, c'est qu'on veut qu'il y ait au moins quelques groupes ardennais de présents. ».⁴⁷ Nous pouvons donc observer une certaine transparence au niveau des groupes locaux présents au Cabaret Vert. Cependant, les groupes eux-mêmes ne se sentent pas forcément suffisamment soutenus.

⁴⁷ Entretien avec Julien Sauvage, le 1^{er} juillet 2013 à Charleville-Mézières.

Le groupe Sens Unique avoue avoir du mal à se produire dans les Ardennes : « Pour le local, quand la musique pratiquée n'est pas dans l'ère du temps ou à la mode, les programmeurs ont tendance à se fermer »⁴⁸. Cette dernière idée va nous permettre de faire le lien avec une esthétique musicale supposée sur un territoire, et en l'occurrence ici, le territoire ardennais.

3. Une esthétique musicale Ardennaise ?

Lors des interviews auprès des groupes, la question d'une éventuelle esthétique musicale a été posée. Il est en effet intéressant d'apprécier la manière dont les groupes ardennais envisagent la teinte musicale de leur territoire, et leur manière de se l'approprier ou non. Tous sont en tout cas d'accord sur le fait que le département des Ardennes a baigné pendant de longues années dans une ambiance rock/punk/hard rock/métal. La fin des années 1990 et le début des années 2000 ont effectivement vu passer une multitude de groupes se revendiquant de cette scène, comme Sliping Kangooroos, Kracooqas, Temple, ou encore des groupes plus contemporains comme N'Cest, ou Carbon. Cependant, bien que ce style semble perdurer sur le territoire, nous assistons dans le même temps à une évolution dans la teinte musicale. En effet, des groupes plus récents comme Butcher Mobile Band, Most Agadn't, ou encore les « petits derniers » très prometteurs d'Abstract To The Beat, nous prouvent qu'il est possible de jouer autre chose que du métal dans les Ardennes. L'évolution de la programmation du festival Cabaret Vert vers des artistes d'avantage « électro », et l'adhésion de la population à cette évolution, notamment par le biais d'Internet, nous invite également à penser que le temps de la « révolution musicale » est en train de s'opérer sur le territoire.

Un entretien très intéressant mené auprès d'un artiste sedanais prénommé Hamid, nous permet d'apprécier la position de ces artistes qui ont, d'une certaine manière, souffert de cette esthétique musicale ardennaise très marquée. En effet, Hamid confiait qu'il avait dû « fuir » les Ardennes pour la capitale Belge, afin de

⁴⁸ Entretien avec le groupe Sens Unique, par échange de mails.

mener à bien son projet Funk. Il expliquait qu'il était relativement difficile pour un artiste qui sort des sentiers battus de se faire une place au niveau local, et encore plus difficile de se produire, ou d'enregistrer. Il confie : « Il est grand temps que l'esthétique musicale évolue. Je me suis senti lésé là-dessus. Depuis que j'ai 18 ans, je prie pour qu'une nouvelle génération arrive, car ici, c'est rock et c'est tout. A Sedan, on dirait qu'ils se sont un peu inspirés de la vague électro Rémoise. J'ose espérer que c'est sincère. Pour ce que je veux faire [son projet funk ndlr], le temps est largement passé, je suis en retard. Je n'arrive pas à mettre en place mes projets, je ne sais pas qui va m'enregistrer ça ici. C'est un projet qui me frustre un peu»⁴⁹. Nous pouvons en effet être amenés à penser que la teinte musicale locale influe beaucoup sur la manière de jouer des groupes, et sur la façon d'enregistrer également. Nous l'avons vu, ces dernières années, nous pouvons toutefois observer une évolution de la teinte musicale locale, beaucoup moins axée sur le métal qu'il y a quelques années. Une question reste cependant en suspens : de quelle manière une supposée esthétique musicale s'opère-t-elle sur un équipement comme la SMAC ?

Un peu à l'image de Reims et sa « vague électro », initiée entre autres par le DJ Yuksek, une scène a besoin de talents individuels et d'esprit collectif pour se développer, mais son essor dépend aussi de structures déterminantes. A Reims, la SMAC La Cartonnerie semble avoir fortement influencé le développement de cette « Reims Academy ».

Les Ardennes manquent-elles d'une telle structure ? La SMAC de Charleville-Mézières, qui verra le jour en 2016 semble répondre en partie au manque de structuration auquel on assiste dans le département, s'agissant des musiques actuelles. Dans la partie suivante, nous tenterons de comprendre les enjeux d'un tel équipement, et de quelle manière une SMAC peut répondre aux besoins culturels sur un territoire donné, mais aussi, paradoxalement, contenir une sorte de « revers de la médaille ».

⁴⁹ Entretien avec Hamid, artiste ardennais. Le 2 août 2013 à Sedan.

II- La SMAC de Charleville-Mézières : quels enjeux ?

Nous avons vu que le projet d'une Scène de Musiques Actuelles verra le jour en 2016 sur le site de la Macérienne à Charleville-Mézières. Au moment où ce travail est rédigé, le chef de projet Eric Belkhirat est en réflexion sur les appels à projets architecturaux. La SMAC de Charleville-Mézières sera composée d'un pôle diffusion, qui comportera une salle de concert de 600 places avec catering et loges. La SMAC sera également dotée d'un espace club comprenant l'accueil, le bar, le centre de ressources, et une deuxième salle de concert avec une jauge de 200 personnes lors de concerts. La salle contiendra aussi un espace de pratiques musicales avec des salles de cours individuelles (par l'AME), des locaux de répétition avec stockage et rangements, et enfin, le pôle administratif, avec les bureaux du personnel.

Ce projet de 8 millions d'euros pour la construction est financé par la communauté d'agglomération Cœur d'Ardenne, la DRAC et la Région Champagne-Ardenne. Selon le chargé de la culture au Conseil Général des Ardennes⁵⁰, une aide du Conseil Général devrait être également apportée. Concernant le budget du fonctionnement, il est de 1 million d'euros par an à peu près, dont environ 40% d'autofinancement. Les 60% restants sont à la charge des pouvoirs publics financeurs.

Ce type d'équipement semble fédérer les acteurs sur le terrain et favoriser les synergies. Il est certain qu'une mutualisation des forces vives est bénéfique pour le secteur des musiques actuelles, jugé comme étant éparses sur le territoire ardennais. Cependant, des questionnements émergent au vu d'un tel projet. En effet, de quelle manière les artistes le perçoivent-ils ? Ce dernier risque-t-il de se transformer en « cadeau empoisonné » pour les groupes ou les structures déjà actives sur le territoire ? Et enfin quelles sont les attentes des pouvoirs publics sur un tel équipement ? Nous tenterons de répondre à ces questions dans cette deuxième et dernière partie.

⁵⁰ Entretien avec Stéphane André, chargé de la culture et des sports au Conseil Général des Ardennes, le 10 juillet 2013 à Charleville-Mézières.

A) La SMAC comme réponse à une demande.

Nous verrons dans cette partie la manière dont le projet SMAC est né, et les éléments qui ont permis au projet d'émerger.

1. Vers une fédération des acteurs.

En 2003, une étude sur la culture et les jeunes dans les Ardennes a été menée par le cabinet 2R2S⁵¹. Le cabinet a conclu qu'il y avait beaucoup d'initiatives chacune de leur côté, mais qu'il serait bon de les rassembler sous un pôle : l'ADECUMA⁵² : une fédération de plusieurs associations, qui rassemble les initiatives pour les rendre plus fortes collectivement. Le cabinet avait préconisé, à l'issue, la construction d'un bâtiment type musiques actuelles, pour que ces initiatives aient un lieu fixe et que d'autres projets puissent émerger. Suite à cette étude, la municipalité a décidé de monter l'association ADECUMA, considérée comme un « fourre-tout », notamment par les personnes rencontrées impliquées dans cette association : « L'association ADECUMA s'est rapidement confrontée à de nombreuses difficultés : Manque d'intérêts des associations musiques actuelles pour le projet de la structure (trop de domaines abordés), manque de clarté dans le rôle de la structure (qui s'occupait également des Cultures urbaines), manque de représentativité de l'ensemble des gens qui œuvraient pour les musiques actuelles (qu'ils auraient sûrement fallu penser à l'échelle départementale.) Au final, les débats se sont très vite décentrés et n'ont plus intéressés les acteurs musiques actuelles qui, à l'époque étaient en plein développement avec des problématiques assez fortes (manque de financements pour les uns, structuration importante pour d'autres.)»⁵³.

Le projet de SMAC reprend cette logique de fédération des structures, mais sous une forme qui semble convenir d'avantage aux acteurs du terrain. Le chargé de projet

⁵¹ Commande de la Ville de Charleville-Mézières dans le cadre du contrat de Ville 2000-2006. Etude de Didier Terrasson – 2R2S Conseil.

⁵² Association de développement des cultures urbaines et musiques amplifiées.

⁵³ Entretien avec Marie-Laure Brizet, le 20 juin 2013.

recruté est au plus près et à l'écoute des structures déjà existantes et des groupes, afin de proposer un équipement qui ressemble aux acteurs qui le porteront.

2. Les éléments « déclencheurs ».

Les personnes rencontrées en entretiens semblent toutes d'accord sur le fait que le festival du Cabaret Vert a apporté une dynamique sur le territoire, mais a également permis une certaine crédibilisation du secteur des musiques actuelles dans les Ardennes. D'autres éléments semblent entrer en ligne de compte dans la mise en place réelle du projet de SMAC, comme l'entrée en politique d'un acteur associatif : Julien Sauvage, mais aussi les « tests » du Forum, qui ont rencontré un franc succès auprès du public, alors jugé comme étant demandeur : «En tant qu'habitante de Charleville-Mézières, je pense que l'élément déclencheur (même si le projet de S.M.A.C est dans les tiroirs de la ville de Charleville-Mézières depuis 2002) a surtout été le festival Cabaret Vert grâce à la dynamique qu'il a généré. Le festival a montré qu'un évènement ardennais d'envergure pouvait amener des gens de l'extérieur, développer temporairement le tourisme et l'économie. De plus, l'entrée d'un acteur associatif à la tête d'un service culturel a certainement favorisé l'avancée du projet. Enfin, la réouverture du Forum a permis, petit à petit de faire émerger des concerts, donc de montrer la richesse associative en matière de musiques actuelles, de démontrer tout simplement qu'il y a un public à Charleville-Mézières qui veut voir des concerts. Désormais, il se passe toujours quelque chose ! Pour moi, ces trois éléments ont permis aux politiques de prendre conscience que les musiques actuelles étaient un vrai enjeu qui pouvaient toucher une large couche de la population et donc être un argument attractif pour notre territoire. »⁵⁴.

Nous voyons donc ici une volonté affirmée de la ville de Charleville-Mézières et de sa communauté d'agglomération de mettre l'accent sur le secteur des musiques actuelles. Ces éléments déclencheurs ont permis l'obtention d'un équipement

⁵⁴ Entretien avec Marie-Laure Brizet, le 20 juin 2013.

totallement dédié aux musiques actuelles et à leurs acteurs sur le territoire, tout en proposant une offre culturelle plus étoffée aux ardennais. Cependant, de quelle manière organise-t-on la programmation ? la scène locale est-elle réellement soutenue au sein d'une SMAC ? Et qu'implique le choix du mode de gestion ?

B) La SMAC, entre missions, programmation et groupes locaux.

Dans cette partie, nous évoquerons les attentes des groupes de musique locaux par rapport à la SMAC de Charleville-Mézières, selon ce qu'elle peut réellement leur apporter, et les dangers potentiels liés à l'implantation d'un tel équipement sur un territoire, notamment concernant les enjeux liés à la programmation.

1. Un « cadeau empoisonné » pour les groupes locaux ?

Un tel équipement répond à une demande de fédération des acteurs, implique des synergies au sein d'un même lieu, mais peut dans le même temps s'avérer être une sorte de frein à l'émergence des groupes locaux.

En effet, les attentes au niveau de la SMAC sont nombreuses. Cette dernière est espérée depuis de longues années par les groupes ardennais. Les acteurs des associations du territoire ont également leurs points de vue. Selon David Manceaux : « Pour jouer, ceux qui démarrent ça risque d'être plus compliqué, après il faut voir quelles volontés aura l'équipe dirigeante, mais apparemment la volonté c'est d'avoir un espace club, une espèce de scène ouverte, un café-musique. Ça reste une solution d'expression pour eux [...] car ça se constate au niveau national, toutes les villes dotées de SMAC avec un club de 400 et une salle de 1200 s'aperçoivent qu'il manque une salle de 200 personnes : un club, une MJC ou un café concert. Il n'y a pas d'alternative. Mais après, comment aller voir les pouvoirs publics qui ont mis des millions d'euros dans une Rolls Royce en leur disant que le week-end, tu aimes bien te balader en deux chevaux ? A Reims c'est pareil, la Cartonnerie a absorbé

beaucoup de choses, alors qu'avant, il y avait plein de petites salles. Le danger, c'est une SMAC qui avale tout. Que font les groupes locaux ? Il n'y a plus de lieux d'expression. Ici il y a le Ba'Rock Café, mais à Charleville-Mézières, des bars qui font de la musique c'est rare. Le bar le plus vivant c'est encore le Baratin, qui n'est pas le mieux placé».

Olivier Nicart, lui, tient à rester positif : « Cadeau empoisonné non, car la SMAC, même dispatchée existe déjà en quelque sorte. Ça va être très attractif. On sera les garants pour ne pas que ça devienne un cadeau empoisonné. On fait dans la scène locale, on ne fait pas dans ce qui brille, c'est du territoire. Le club, ce sera pour les groupes locaux, avec l'aval de ceux qui vont programmer, et nous on va être prescripteurs. Si on accompagne des groupes, c'est pour les faire jouer. Les faire jouer sur les grosses jauges aussi. Ça dépendra de qui va gérer la salle ».

La crainte la plus répandue chez les groupes ardennais est celle de ne pas pouvoir accéder aux scènes de la SMAC, qui, dans le même temps, absorbera les autres lieux existants. Baptiste Béthune prend l'exemple de Reims : « Moi je suis pour le bar, j'adore les cafés concerts. Tu vois les gens. C'est là que tout commence. Avec mon projet Baptizein je fais les bars. Il y a eu ce problème à Reims. Quelques bars continuent à faire des concerts, comme l'Appart ou l'Excalibur, l'Entrepotés... Il y a Radio Primitive qui est là aussi et qui a une grande aura, qui fait encore exister les petits trucs indépendants, mais la Cartonnerie a absorbé beaucoup de choses ».

Nous pouvons donc apprécier le fait que les associations ont une vision positive de ce que deviendra cette Scène de Musiques Actuelles de Charleville-Mézières au niveau du soutien à la scène locale. Les groupes attendent avec impatience sa mise en place, mais semblent dans le même temps redouter une sorte d'hégémonie de la SMAC sur le territoire.

2. Les enjeux de la programmation au sein d'une SMAC.

Il est délicat de mettre en place, dans ce genre d'équipements, une programmation qui allie à la fois rentabilité, satisfaction du public, découvertes, soutien à la scène locale, et action culturelle. En fait, il est tout simplement compliqué de mener à bien les missions requises du label SMAC tout en remplissant un certain objectif de rentabilité, afin que la salle se porte bien au niveau financier.

En effet, selon Marie-Laure Brizet : « Les principales sources de revenus d'une SMAC sont les concerts, même si une politique tarifaire basse est pratiquée pour que l'ensemble des activités restent accessibles au plus grand nombre. La billetterie est une source importante de recettes dans notre secteur qui vient compléter le budget d'une S.M.A.C (40% d'autofinancement en moyenne contrairement aux Scènes Nationales qui sont plutôt autour de 20%). Mais il faut garder à l'esprit qu'une Scène de Musiques Actuelles, c'est aussi un équipement qui vit en dehors des concerts. Ce sont ces activités qui vont nécessiter le plus de budget et qui justifient l'intervention des pouvoirs publics (Ministère de la Culture, Collectivités territoriales, Régions etc.) En effet, les répétitions sont à un tarif non concurrentiel, l'accompagnement de la scène locale et l'action culturelle sont des activités qui se font en toute logique à perte. (L'action culturelle est à destination des publics « empêchés », l'accompagnement de la scène locale dédié à des artistes qui ne sont pas soutenus par des entreprises privés pour les aider dans leur projet de développement ».) Les musiques actuelles ; c'est un secteur attractif qui peut laisser penser que l'intervention publique n'est pas nécessaire. (On peut remplir sa salle et même gagner de l'argent si on ne fait que des concerts d'artistes comme Sexion d'Assaut ou Olivier Ruiz.) Mais la mission d'une S.M.A.C est bien à la fois de programmer ces artistes précédemment cités pour le grand public mais aussi par le prisme de programmation découverte, de faire découvrir d'autres tendances musicales à un large public. L'idée est de préserver la diversité à des prix raisonnables. De plus, ce bâtiment doit occuper le territoire et offrir plus que des concerts pour se mettre au service de toute la population (musiciens, enfants, adultes, personnes âgées, célibataires, familles etc.) »

Nous venons de voir de quelle manière s'articule la programmation et les missions imposées par le label SMAC. Dans ce contexte, le mode de gestion pour lequel la communauté d'agglomération optera sera également décisif quant à la manière d'appréhender les missions d'une SMAC notamment.

C) Le mode de gestion de la future SMAC de Charleville-Mézières.

Le mode de gestion définit, pour la gestion d'un service et/ou d'un équipement, la manière et, si nécessaire, le type de relation contractuelle, entre le propriétaire et l'exploitant.

Deux grands cas de figure existent :

- La collectivité souhaite gérer directement le service ou la structure : le mode de gestion qui s'applique est une Régie Directe.
- La collectivité donne la gestion à un tiers, appelé délégataire ou régisseur : plusieurs modes de gestion existent : d'autres types de régie, une Délégation de Service Public (DSP) ou un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

Aucun mode de gestion n'est officiellement défini pour le moment concernant la SMAC de Charleville-Mézières. Cependant, deux cas de figure semblent être privilégiés⁵⁵ : la Délégation de Service Public et la Régie autonome personnalisée. Nous allons donc approfondir ces deux modes de gestion, en n'évoquant pas les autres options, celles-ci étant visiblement écartées.

⁵⁵ Entretien avec Eric Belkhirat le 29 mai 2013 à Sedan.

1. La Délégation de Service Public.

Une Délégation de Service Public est souvent le mode de gestion privilégié sur un équipement type musiques actuelles. En fait, il permet à la personnalité morale de droit public, ici Cœur d'Ardenne, porteuse du projet, de se « détacher » de l'équipement, en confiant sa gestion à une structure supposée compétente, le plus souvent, une association déjà impliquée sur le territoire.

Une DSP s'applique de la manière suivante⁵⁶ :

- *Réception des candidatures*
- *Liste des entreprises admises à concourir*
- *Envoi du cahier des charges*
- *Réception des offres*
- *Choix du candidat*
- *Signature du contrat*
- *Validation de la convention par la préfecture*

Plusieurs avantages se dégagent d'une DSP⁵⁷ :

- *Indépendance de fonctionnement, autonomie et de souplesse de gestion ;*
- *Indépendance artistique et culturelle ;*
- *Facilité d'engagement des dépenses, quel que soit le montant, dans le cadre d'une gestion de droit privé ;*
- *Les usagers peuvent participer à la vie du service ;*
- *Cadre défini par convention ;*

⁵⁶ GERALD CHABAUD - Collection FEDUROK – les dossiers thématiques. Juin 2007.

⁵⁷ Ibidem p.71

- *Responsabilité juridique sur le délégataire. La collectivité ne peut pas être mise en cause (sauf exception) ;*
- *Responsabilité financière du ressort du délégataire ;*
- *Facilité de recrutement du personnel (droit privé) ;*
- *Comptabilité de type privée, fonctionnement plus souple, avec la possibilité d'établir des plans de développement sur plusieurs années.*

La DSP comporte cependant des inconvénients⁵⁸ :

- *Dans les musiques actuelles, quasi-obligation de donner une Délégation de Service Public à un délégataire représentatif du secteur, établi sur le territoire de compétence, avec un projet culturel et artistique cohérent, qui a mené des actions significatives, et présente toutes les garanties que la collectivité est en droit d'attendre. La collectivité doit donc « attendre » une, ou des propositions de candidat(s) répondant à ce critère.*
- *Répartition des responsabilités (directeur, président, tutelle, Conseil d'Administration, associés, ...) parfois difficile et peu claire*
- *Si un chef de projet est attaché à la mise en place de l'équipement par la collectivité, il existe une difficulté à le faire nommer directeur (risque de pantouflage, non respect de l'égalité entre les candidats), sauf à ce qu'il soit éventuellement inclus dans le cahier des charges*
- *De même, si une association a participé, voire a été le référent de la collectivité sur la définition du projet et son suivi, elle ne peut pas être candidat à une DSP sur ce projet. Cela créerait une distorsion d'égalité des chances entre les différents candidats*
- *La collectivité de référence doit passer « un pacte de confiance » avec le gestionnaire, et possède moins d'outils de contrôle « moraux et financiers » que dans le cadre d'une régie*

⁵⁸ Ibidem p.71

- *Possibilité de changements de statuts ou de Conseil d'Administration ou de directeur en cours de DSP. Stabilité non maîtrisée par la collectivité qui peut s'en préoccuper*
- *Les pouvoirs publics, par l'intermédiaire des subventions influent directement sur l'association et son fonctionnement*
- *Procédure d'appel d'offre (Loi Sapin) longue et contraignante.*

Les acteurs interrogés semblent peu favorables à la mise en place d'une DSP sur la SMAC de Charleville-Mézières. Par exemple, l'assistante du chef de projet de la future SMAC, Marie-Laure Brizet, confie : « Une délégation de service public permet à une agglomération de donner la gestion du lieu à un tiers. (Le plus souvent : une association). Un cahier des charges est rédigé par la communauté d'agglomération mais on peut tout de même s'interroger sur le fait de donner la mise en œuvre du projet à un seul et même acteur lorsque la tendance avec les SOLIMA est à la concertation... Le danger en musiques actuelles de la délégation de service public est de ne pas assez border le cahier des charges et que cette dernière tombe dans les mains d'une entreprise privée qui n'aurait pas à cœur de respecter la diversité des esthétiques musiques actuelles et laisseraient de côté l'accompagnement, l'action culturelle qui sont des outils formidables quand ils sont au service de la population. »

De même, Olivier Nicart pointe un autre risque lié à la mise en place d'une Délégation de Service Publique : « Si c'est une DSP, ce sera une seule association. Il y a aussi des DSP attribuées à des tourneurs qui placent leurs groupes avec leurs premières parties. Il y a des risques que ça se produise ici, c'est un marché public ouvert, et après ça dépend du cahier des charges. Selon ce cahier des charges, on [l'AME ndlr] va se positionner ou pas ».

Nous apprécions ici les différents risques liés à une DSP. Ce que mettent en exergue Olivier Nicart et Marie-Laure Brizet, est le fait que si la volonté du délégataire, tout en respectant le cahier des charges, n'est pas forcément le soutien à la scène locale, il est très probable que cette dernière se voit écartée de la programmation de la SMAC. Cependant, les chances que ce cas de figure se présente à Charleville-

Mézières sont moindres, notamment au vu de la probable candidature à la DSP de plusieurs associations de musiques actuelles bien implantées sur le territoire, et qui promeuvent la scène locale. Dans le cas de la SMAC de Charleville-Mézières, plusieurs associations sont en lice pour une DSP. Le choix d'une seule association à la tête de la SMAC peut amener des problèmes de légitimité et de cohérence au niveau d'un seul et même équipement, censé fédérer les acteurs. De plus, les compétences semblent réellement exister, mais de manière disparate au niveau des associations, qui ont chacune leurs savoir-faire en matière de musiques actuelles. L'idéal, selon Marie-Laure Brizet, serait que les associations fusionnent, afin de postuler ensemble à une DSP. Cependant, des différends existent forcément entre les acteurs, et ce cas de figure semble alors impossible à réaliser. La question est alors de savoir si une seule d'entre elles est à même de « prendre les rennes ». Marie-Laure Brizet conclut sur la DSP : « Il ne faudrait pas non plus que le délégataire détruise la démarche actuelle qui est de faire travailler l'ensemble des acteurs musiques actuelles ensemble. Nous redoutons l'effet « pieuvre » que peut parfois produire l'arrivée d'un nouvel équipement. A nous, de veiller à tout ça pour que l'équipement fonctionne et que le projet de Scènes de Musiques Actuelles soient le plus complet possible. »

2. La Régie Autonome Personnalisée.

La régie autonome personnalisée nécessite la création d'une personnalité morale qui n'est pas la collectivité, et est dotée d'une autonomie financière. Le Conseil d'Administration est composé à la majorité de membres de la collectivité tutelle. La régie autonome personnalisée dispose d'une autonomie juridique unique et peut donc passer des contrats, agir en justice, et posséder des biens. Elle est créée par délibération de la collectivité, avec une organisation administrative et financière déterminée. Ce type de régie est administré par un Conseil d'Administration qui adopte le budget et fixe les redevances. Le CA délibère également sur toutes les questions concernant le fonctionnement de la régie, et ratifie la nomination du directeur qui en est l'ordonnateur. Le personnel relève du droit public dans le cadre

d'un service public administratif (SPA), et relève du droit privé dans le cadre d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), sauf le directeur et le comptable qui sont toujours de droit public.

Nous allons à présent voir les avantages et inconvénients d'une régie autonome personnalisée, sur une SMAC⁵⁹.

Avantages :

- *Individualisation et autonomisation de l'activité*
- *Indépendance artistique et culturelle*
- *Organisation et budget indépendants*
- *Garantie de la protection des biens*
- *Respect des règles budgétaires et comptables*
- *Association de personnalités extérieures au Conseil d'Administration par la création de Comités Consultatifs*
- *Équipement placé sous l'autorité unique du directeur, sous le contrôle du CA (SPIC)*
- *Possibilité de nommer au poste de directeur le chef de projet que la collectivité a choisi pour la mise en place de l'équipement*
- *Possibilité de contracter des emprunts, de reporter le solde disponible en fin d'exercice sur l'exercice suivant, donc de planifier des actions sur plusieurs saisons*
- *Présence d'un comptable public, qui rassure sur la transparence et la bonne utilisation des fonds publics*
- *Salariés de droit privé, d'où facilité de recrutement et de licenciement (SPIC)*
- *Possibilité de participation du secteur privé et associatif au sein du Conseil d'Administration*
- *Possibilité de trouver d'autres partenaires et ainsi diversifier ses financements*

⁵⁹ Ibid. p.71

- *Responsabilité juridique donnée au directeur (Le Maire est dégagé de cette responsabilité)*
- *Subventions possibles des autres Collectivités*

Inconvénients :

- *Lourdeurs occasionnelles de la gestion publique, moins souple qu'un fonctionnement de type associatif par exemple*
- *Difficultés diverses, comme mettre en dépôt de la billetterie papier dans différents points de vente*
- *Obligation de passer des marchés publics quand les seuils fixés sont atteints, ce qui peut être pénalisant pour la souplesse de fonctionnement*
- *Imposition totale ou partielle aux impôts commerciaux et à la TVA (SPIC)*
- *Problématique de récupération de la TVA sur investissement par la collectivité en cas de SPIC.*

Marie-Laure Brizet confie son regard sur la Régie Autonome Personnalisée : « En ce qui concerne la régie autonome personnalisée, malgré ses lourdeurs, elle peut rassurer l'agglomération qui choisit ce mode de gestion, puisque les budgets sont maîtrisés directement par elle. De plus, pour l'équipe qui travaille au sein de l'équipement, c'est une forme d'engagement puisque contrairement à la délégation de service public qui vote un budget moyen sur une durée donnée, la régie autonome peut s'adapter d'année en année au fonctionnement de la structure ; cela peut rassurer en cas de déficit mais cela peut aussi handicaper la structure, car toutes les procédures administratives sont longues alors qu'un équipement de musiques actuelles demande de la réactivité...En fait, il n'existe pas vraiment de mode de gestion « idéal » pour la gestion d'équipements dédiés aux musiques actuelles». ⁶⁰

⁶⁰ Entretien avec Marie-Laure Brizet le 20 juin 2013 à Charleville-Mézières.

A l'heure d'aujourd'hui, aucun mode de gestion n'a été déterminé, même si les deux options que nous venons de développer semblent privilégiées. Le choix est entre les mains des élus, qui devraient prendre une décision avant la fin de l'année.

Cette deuxième et dernière partie nous a d'avantage éclairés sur la place qu'occupe le secteur des musiques actuelles et les acteurs qui le composent sur le territoire ardennais. La future SMAC répondra sans doute à une demande forte de structuration plus concrète du secteur, mais nous l'avons vu, la mise en place d'un tel équipement sur un territoire comporte dans le même temps des enjeux à prendre en considération afin de répondre aux attentes du service public mis en place et à celles des acteurs qui y participent. Il s'agit en effet d'un jeu habile entre les multiples éléments que nous venons d'évoquer.

Conclusion.

Nous avons approfondi, tout au long de ce travail, le lien étroit qu'entretiennent culture et pouvoirs publics. Bien que la culture soit une réponse aux besoins de la population, elle représente dans le même temps un enjeu politique capital. Depuis plusieurs années déjà, il nous a été permis de constater la recrudescence d'initiatives culturelles, engagées par les acteurs du monde de la culture d'une part, mais également les pouvoirs publics d'autre part. C'est ainsi que le département des Ardennes fut digne d'intérêt, car il semble avoir fait clairement le choix de miser sur la culture, et plus particulièrement sur les musiques actuelles dans le but de se revaloriser. Le secteur des musiques actuelles s'est développé, à travers des lieux, des statuts, ou encore des dispositifs d'aide aux émergences. La valeur et le travail des acteurs ont été reconnus au fil du temps, et de plus en plus de villes, à l'image de Lille, font le choix de la culture. Dans les Ardennes, le festival Cabaret Vert semble avoir été le point de départ pour d'autres projets d'ampleur, comme la future SMAC. Pourtant, dans ce département dit « sinistré », il n'était pas gagné d'avance d'avoir accès à une offre aussi large en termes de musiques actuelles.

La Scène de Musiques Actuelles tant attendue par les acteurs du secteur des musiques actuelles ardennais satisfèra-t-elle les attentes ? Rien n'est moins sûr, au vu des entretiens menés auprès des acteurs compétents du secteur. Il n'en est pas moins que le potentiel existe réellement et l'envie de fédérer est telle que le futur s'avère tout de même positif. Les actions de préfiguration actuellement menées montrent une réelle envie de la part des porteurs du projet de répondre aux attentes des acteurs ardennais du secteur. Les concessions seront toutefois de mise, ainsi qu'une coordination avec les autres lieux de musiques actuelles de la Région, comme la Cartonnerie. Les missions devront également répondre aux attentes de la population et des groupes émergents. Cela dit, au vu des compétences et des moyens mis en œuvre, le projet devrait aboutir dans de bonnes conditions, et enfin nourrir le territoire ardennais d'un lieu qui lui manquait, afin de contribuer au rayonnement et à l'attractivité de ce département par le vecteur culturel, dont il fait le choix ambitieux.

Annexes.

Annexe 1 :

Grille d'entretiens artistes.

- Quel est votre âge, votre lieu de naissance ? lieu d'habitation ?
- Depuis combien de temps êtes-vous dans le milieu de la musique ?
- Souhaitez-vous « vivre » de votre musique/ souhaitez-vous « percer » dans le milieu ?
- Pouvez-vous m'en dire plus sur le dispositif d'aide dont vous avez bénéficié ? (DSAR – ZOOM...).
- Quels sont vos liens avec les associations du département ?
- Quels sont vos liens avec les collectivités locales en tant que groupe de musique ?
- Vous sentez-vous assez soutenus ?
- Pensez-vous que l'offre de diffusion est suffisante dans les Ardenne ?
- Si non, quels manques identifiez-vous ?
- Vous sentez-vous suffisamment intégrés dans les différentes programmations locales/nationales ?
- Eprenez-vous des difficultés à vous produire ?
- Comment vous placez-vous par rapport à l'accès au milieu (en termes de réseau notamment) ?
- Vous sentez-vous plutôt privilégiés ou lésés par rapport à votre position géographique ?
- Que vous évoque le terme « émergence » ?
- Quelles sont vos attentes par rapport à l'implantation de la SMAC à Charleville-Mézières ?

Annexe 2 :

Grille d'entretien Julien Sauvage, le 1^{er} juillet 2013.

- Comment définirais-tu la politique culturelle actuellement menée au niveau de Charleville-Mézières ? Et au niveau du Département ?
- Quels manques pourrais-tu identifier ?
- Quelles relations entretiennent les groupes locaux et les Collectivités Territoriales à ta connaissance ?
- A quel moment les collectivités ont-elles commencé à s'intéresser au développement des musiques actuelles dans les Ardennes ?
- Quelle impulsion a donné le Cabaret Vert à l'accent mis sur les musiques actuelles ?
- Quelles retombées sont espérées ?
- Quels sont les effets attendus après l'implantation de la SMAC à Charleville-Mézières ?
- Comment les projets culturels se placent-ils au niveau des jeux de pouvoir politiques ?
- Est-ce que selon toi, on fait de la culture « pour faire de la culture » ou bien y a-t-il nécessairement des attentes économiques derrière, de la part des Collectivités notamment ?
- Estimes-tu avoir eu une certaine influence sur le développement de la culture dans les Ardennes, notamment concernant les musiques actuelles ? Surtout au niveau du projet SMAC qui semble être dans les tiroirs depuis un moment ?

Annexe 3 :

Grille d'entretien chefs de projet SMAC.

- SMAC de Charleville-Mézières : Comment le projet est-il né ?
- Qu'est ce qui pousse une collectivité à créer un équipement type SMAC ?
- Quelles sont les attentes en termes économiques au niveau du département ? As-tu le sentiment qu'on demande d'avantage à une SMAC en termes de développement économique ? Sur la durée ?
- As-tu la sensation de combler un manque ici plus particulièrement ?
- De quelle manière la politique culturelle des Ardennes a-t-elle évolué dans le sens d'un développement plus soutenu de l'offre culturelle ?
- Est-ce un projet qui risque de tomber à l'eau ?
- A quel moment la SMAC entre en conflit avec d'autres structures type associations, voire les artistes eux mêmes ?
- Est-ce qu'on croit vraiment à une éventuelle sortie de crise par la culture ? ici les musiques actuelles ?
- Votre rôle est ici de satisfaire les collectivités, mais aussi les groupes et le public. De quelle manière cela s'articule ?
- La volonté est-elle réellement de développer des projets artistiques ou d'être rentable ? De quelle manière s'articulent ces deux aspects ? Notamment en termes de programmation ?
- Quel est le coût de ce projet ? Qui finance ?
- Pourquoi ce projet ne se réveille que maintenant, alors qu'il semble être dans les tiroirs depuis un moment ?
- La SMAC s'adapte-t-elle obligatoirement à une certaine esthétique musicale du territoire ?
- De quelle manière les SMAC peuvent-elles s'inscrire au niveau d'une forme de jeux de pouvoirs politiques en vue des élections ?
- Quelle mode de gestion pour la SMAC ? aspect politique de la forme juridique ?

Bibliographie.

Entretiens :

Institutions :

Stéphane André, chargé de la culture au Conseil Général des Ardennes : le 10 juillet 2013 à Charleville-Mézières.

Eric Belkhirat, chef de projet SMAC : le 29 mai 2013 à Sedan

Marie-Laure Brizet, assistante du chef de projet SMAC : le 20 juin 2013 à Charleville

Julien Collinet, animateur et membre de Sapristi !!: le 14 juin 2013 à Sedan

Elisabeth Husson, adjointe à la culture de la Ville de Sedan : le 16 juillet 2013 à Sedan

David Manceaux, Sapristi !!: le 19 juillet 2013 à Sedan

Brigitte Michel, Directrice financière de la Ville de Sedan : le 22 février 2013.

Olivier Nicart, directeur de l'AME : le 17 juillet 2013 à Charleville-Mézières

Julien Sauvage : directeur du Cabaret Vert et adjoint à la culture de la Ville de Charleville-Mézières : le 1^{er} juillet 2013 à Charleville-Mézières.

Jean-Charles Siwiela, responsable du centre ressource de la Cartonnerie de Reims : le 4 juin 2013 à Reims.

Groupes de musique :

Abstract To The Beat, le 1er juillet 2013 à Sedan

Baptizein, le 18 juillet 2013 à Sedan

Hamid, le 2 août 2013 à Sedan

Hillbilly Holler, le 3 août à Aiglemont

Sens Unique, par mail.

Documents officiels :

Ministère de la Culture et de la Communication, *Charte des missions de service public*. Circulaire ministérielle aux préfets du 22 octobre 1998.

Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de la musique de la danse, du théâtre et des spectacles, *Circulaire du 18 août 1998 sur les SMAC*.

Ministère de la Culture et de la Communication, Inspection Générale de l'Administration des Affaires Culturelles, *Rapport sur le soutien de l'Etat aux musiques dites actuelles*, 2006.

Travaux universitaires :

KLEK Pascal, *De la considération des musiques actuelles dans les politiques publiques nationales et locales à leur évolution en Champagne-Ardenne*. Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006.

MEUNIER Michel, *Musiques actuelles : de l'industrie du disque au spectacle vivant – Etat des lieux d'un secteur en pleine mutation, enjeux et dangers*. Université de Reims Champagne-Ardenne, 2007.

NICAISE Hélène, *L'accompagnement des groupes locaux, un dispositif au service des musiciens ?* Université de Reims Champagne-Ardenne, 2010.

SIMONIN Pierre, *Etude de politiques locales de création de lieux de musiques actuelles*. Université de Reims Champagne-Ardenne, 2009.

Etudes et synthèses :

CHABAUD Gérald, *Statuts et modes de gestion des lieux de musiques actuelles*. Collection Fédurok, les dossiers thématiques, 2007.

CHANTEPIE Philippe, *L'intercommunalité Culturelle : un état des lieux*.

Secrétariat général Délégation au développement et aux affaires internationales
Département des études, de la prospective et des statistiques. 2008 – 5.

Le RENDU-LIZEE Carole, *Quelle forme d'implication dans les lieux de musiques actuelles et amplifiées ?* Laboratoire Angevin de recherche en gestion des organisations. Volume ! 2005-2.

MUSEAU, *Premier forum des Musiques Actuelles en Champagne-Ardenne, la prise en compte des musiques actuelles dans les politiques départementales et régionales*, 2002.

SIKOUK D. *Impact économique du festival Cabaret Vert, édition 2010*.
Observatoire économique – Direction de la formation, des études économiques, de l'information et des TIC. 2010

TERRASSON Didier/ 2R2S Conseil. *Musiques amplifiées et cultures urbaines : Un projet culturel pour Charleville-Mézières*. 2003.

Sites Web:

www.amemusik.fr

www.associationflap.com

www.base.reseaudocs.org

www.culture.gouv.fr

www.culture-epcc.fr

www.insee.fr

www.irma.asso.fr

www.ladocumentationfrançaise.fr

www.la-fedurok.org

www.lagazettedescommunes.com

www.lascene.com

www.lunion.presse.fr

www.mediatheque.cite-musique.fr

www.polca.fr

www.vie-publique.fr

Magazines spécialisés:

Zic Boom. Le magazine du Pôle Régional des Musiques Actuelles de Champagne-Ardenne. « Dossier : Profession : artiste. Quotidien et réalité ». n°51, hiver 2012.

Zic Boom. Le magazine du Pôle Régional des Musiques Actuelles de Champagne-Ardenne. « Dossier : Solima, une mise en mouvement collectif ». n°55, été 2012.